



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 014 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 5 mai 2016

—
Présidente

Mme Deborah Schulte

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 5 mai 2016

•(1105)

[Traduction]

La présidente (Mme Deborah Schulte (King—Vaughan, Lib.)): La séance est ouverte.

Nous aurons aujourd'hui deux séries de questions complètes. J'aimerais commencer sans tarder pour que nous puissions poser toutes nos questions. Je vais aussi nous réserver un peu de temps pour que le Comité examine des motions qui ont été proposées; nous le ferons à la fin, si vous le voulez bien.

Avant de commencer, j'aimerais que nous portions notre attention sur le plus grand problème qui touche actuellement le Canada, à savoir l'incendie de Fort McMurray. Je pense aux nombreux hectares de forêt qui sont partis en fumée, aux maisons détruites et aux collectivités anéanties. J'étais vraiment heureuse d'être à la Chambre ce matin, lors des déclarations des chefs, étant donné que le gouvernement s'est engagé à verser un montant égal aux fonds recueillis par la Croix-Rouge. J'espère que les gens seront nombreux à appuyer Fort McMurray et les efforts de reconstruction qui seront nécessaires.

Je tiens simplement à ce que tous les habitants de Fort McMurray sachent que le Comité a une pensée pour eux, alors que nous entamons nos délibérations d'aujourd'hui. Merci.

Je souhaite la bienvenue à tout le monde.

Nous sommes en présence de John Lounds et Lisa McLaughlin, qui représentent Conservation de la nature Canada. Je vous remercie d'être avec nous.

Nous accueillons aussi les représentantes de la Société pour la nature et les parcs du Canada: Alison Woodley et Sabine Jessen.

Nous entendrons aussi le témoignage de Peter Kendall, qui comparaitra par vidéoconférence. Peter, je vous remercie d'être avec nous malgré la distance.

Si vous me le permettez, j'aimerais que nous commencions par Peter, car je crains toujours que la vidéoconférence fasse défaut et que nous perdions la communication avec le témoin. Si tout le monde est d'accord, je vais lui laisser la parole en premier.

Nous aurons deux séries de questions. Le présent groupe d'experts sera avec nous de 11 heures à midi, après quoi je sais que certains devront partir. Nous aurons ensuite un moment, puis nous passerons au deuxième tour.

Commençons donc sans plus tarder par Peter Kendall.

Merci, et je vous souhaite la bienvenue.

M. Peter Kendall (directeur général, Éco Héros): Merci, madame la présidente.

Comme vous le savez, je m'appelle Peter Kendall, et je suis le directeur général d'Éco Héros et de la Schad Foundation. Je suis vraiment heureux d'avoir la chance de comparaître devant vous

aujourd'hui pour contribuer à votre travail acharné sur cet important sujet.

Pour mettre les choses en contexte, j'aimerais commencer par dire quelques mots sur notre travail au sein de la Schad Foundation et d'Éco Héros.

La Schad Foundation est une fondation familiale privée qui fournit des fonds à des organismes de bienfaisance enregistrés pour leur participation à des projets de conservation de la faune et de l'habitat. Nous nous intéressons actuellement à la conservation à grande échelle de la forêt boréale, aux aires marines protégées et aux mécanismes favorisant le rétablissement des espèces en péril.

Je consacre la majeure partie de mon temps à travailler pour Éco Héros, une organisation de conservation qui s'adresse aux enfants. Nos programmes sensibilisent les enfants et leur famille sur l'importance de protéger la biodiversité, les font participer à des activités concrètes de protection de la faune et de son habitat, et les encouragent à explorer les aires naturelles qui les entourent. Nous communiquons avec les enfants en présentant chaque année des animaux vivants dans plus de 800 écoles de partout au pays, en plus d'être présents à la télévision pratiquement tous les jours.

C'est en bonne partie grâce au soutien du gouvernement fédéral — nous vous remercions encore une fois — que notre programme a pris de l'ampleur aussi rapidement ces dernières années, à un point tel que nous comptons désormais plus de membres que tout autre groupe de conservation au Canada. Nous avons donc près de 140 000 membres âgés de plus ou moins 6 à 12 ans dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Un des principaux messages que nous enseignons à nos membres, c'est que pour avoir une incidence sur la faune, il faut que tous les secteurs de la société collaborent. Voilà pourquoi nous sommes vraiment emballés de constater un nouvel esprit de collaboration et de transparence de la part de notre gouvernement fédéral. Ce qui est plus intéressant encore, c'est que cette vision semble être contagieuse étant donné que d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales de partout au pays emboîtent le pas au fédéral.

Il est essentiel de miser sur cet élan. Même s'il y a eu bien des gains, la triste réalité est que la biodiversité continue de diminuer, et que nous n'avons pas réussi à tenir certains de nos engagements déterminants à l'échelle internationale et nationale.

Par exemple, aux termes de la Convention sur la biodiversité biologique, le Canada devait notamment protéger au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones maritimes d'ici 2020. Même si des progrès ont été réalisés dans le cas des terres, moins de 1 % de nos océans sont protégés de l'exploitation des ressources et de la pêche à l'heure actuelle.

Pire encore, une évaluation des espèces en péril réalisée en 2013 démontre que les tendances demeurent inquiétantes quant à la population de la plupart des espèces énumérées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, ou COSEPAC. Sur 369 espèces évaluées plus d'une fois, la situation de près de 90 % d'entre elles est demeurée la même ou s'est détériorée. Même lorsque les scientifiques du COSEPAC ont recommandé l'ajout d'une espèce à la liste, les propositions ont souvent traîné. Des recherches de l'Université de la Colombie-Britannique ont révélé que le temps d'attente moyen pour une espèce ayant fait l'objet d'une recommandation est de près de quatre ans.

Par ailleurs, le Canada s'est fermement engagé à lutter contre le changement climatique, et nous vous félicitons encore une fois de cette initiative. Par contre, cet effort essentiel nécessitera d'importantes ressources financières et humaines au cours des prochaines années. Nous estimons donc important que vous soyez sélectifs et ciblés quant à vos autres priorités de conservation.

Tandis que les besoins de conservation sont nombreux au pays, deux domaines nécessitent selon nous une attention prioritaire, à savoir les aires marines de conservation et les espèces en péril.

Même si nous reconnaissons l'importance d'atteindre l'objectif de zones terrestres protégées, nous estimons que des progrès considérables ont été réalisés à ce chapitre ces 30 dernières années, étant donné que 10 % de nos terres sont désormais protégées. Nous continuons de constater une forte mobilisation et une direction énergique de la part des provinces dans ce secteur. Par exemple, le nouveau gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a donné pour mandat à son ministre de l'Environnement de finaliser la planification du réseau d'aires naturelles. Aussi, la ministre Phillips a annoncé récemment que le gouvernement albertain avait l'intention de faire passer les aires protégées de 12 à 17 % du territoire. L'Ontario et le Québec élaborent des plans visant à protéger 50 % du Grand Nord. Bien sûr, vous aussi êtes en train de faire de l'excellent boulot en Ontario en ce qui a trait au Parc de la Rouge, et nous vous en félicitons.

Pour ce qui est de la conservation des océans, le gouvernement tente de rattraper vite son retard et de respecter ses engagements internationaux en matière de conservation des océans, ce pour quoi nous le félicitons. Pour y arriver, il faudra de la créativité, une volonté politique soutenue et une écoute de ce que la science nous dit.

Les aires marines protégées sont un outil merveilleux, mais nous devons aller encore plus loin. Il y a près de 25 ans, l'effondrement des stocks de morue de la côte Est est devenu l'exemple parfait d'une mauvaise gestion des océans.

• (1110)

Le Canada a maintenant la chance de devenir un chef de file mondial de la gestion saine et durable des océans s'il met activement en place des plans de redressement fondés sur la science pour les pêches durement touchées. Comme dans le cas des aires marines protégées, ce serait bon pour l'écosystème de même que pour les économies tributaires de la pêche, au bout du compte. D'après nos observations, vous semblez avoir pris une orientation très ferme à ce chapitre. Nous espérons simplement que vous maintiendrez la pression.

Pour ce qui est des espèces en péril, les choses se corsent légèrement. L'ampleur du défi est démesurée, de sorte qu'on peut facilement se sentir dépassé. Bien souvent, les efforts sont trop dispersés, et peu de progrès sont réalisés.

Nous comprenons les défis sur le plan fiscal, mais ceux-ci ne devraient pas servir de prétexte pour le maintien du statu quo. Nous pouvons et devons mieux utiliser les fonds déjà disponibles. Il faut commencer par une meilleure harmonisation des efforts entre le gouvernement et les organismes, une meilleure collaboration avec le privé et les organisations non gouvernementales, ou ONG, et l'adoption de nouvelles méthodes.

La vaste majorité des espèces en péril au Canada se trouvent sur des terrains privés. Les approches traditionnelles de commandement et de contrôle ne fonctionneront pas bien dans ce contexte. Nous avons besoin de mécanismes et d'outils novateurs si nous voulons à la fois favoriser une saine gestion et décourager la destruction de l'habitat. Il pourrait notamment s'agir de compensations pour la biodiversité, de paiements pour des services écosystémiques, et d'ententes de protection.

Les espèces et les habitats n'existent pas en vases clos, pas plus que les solutions visant à les protéger; pourtant, c'est souvent ainsi que nous essayons de régler ces problèmes. Je ne parle pas que des gouvernements, mais bel et bien des ONG aussi, qui ont tendance à fonctionner de la même façon.

Même Éco Héros s'en est rendu compte il y a un moment, lorsqu'une de ses membres de huit ans a envoyé l'argent qu'elle avait amassé en travaillant d'arrache-pied à faire des tâches ménagères et à vendre de la limonade. Le don était accompagné d'une note disant ceci: « Je suis une Éco Héro, et je veux sauver les animaux en péril. S'il vous plaît, utilisez cet argent judicieusement et faites qu'il compte! » C'est la deuxième partie du message qui nous a vraiment amenés à nous demander si nous faisons le meilleur usage de cet argent, et si nos investissements dans le rétablissement des espèces changeaient vraiment quoi que ce soit.

Après avoir discuté avec des représentants du gouvernement, du milieu universitaire, du privé et des ONG, nous avons constaté que beaucoup d'autres se posent les mêmes questions et sont aux prises avec les mêmes enjeux. Il nous semble que tout le monde veut changer les choses. Afin d'éclairer ces discussions collectives, nous avons récemment lancé une étude avec l'Institut de l'environnement de l'Université d'Ottawa, en collaboration avec Environnement Canada et l'Association des produits forestiers du Canada.

L'objectif ultime de l'étude est de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer les efforts déployés au Canada relativement aux espèces en péril. L'étude met l'accent sur ce que nous pouvons faire dès aujourd'hui avec les outils et les politiques qui sont déjà à notre disposition, de même que sur les démarches et les mécanismes novateurs employés à l'étranger, et qu'il vaudrait la peine d'envisager pour le Canada.

La première phase de l'étude devrait prendre fin cet été, et nous serions heureux de pouvoir revenir présenter nos résultats au Comité et déterminer comment nous pouvons collaborer afin d'améliorer la gestion des espèces en péril au Canada.

Je vous remercie de votre temps.

La présidente: Je vous remercie infiniment de ce très bon aperçu de ce que nous devons faire.

Je souhaite maintenant laisser la parole à John Lounds, de Conservation de la nature Canada.

Merci.

M. John Lounds (président et directeur général, Conservation de la nature Canada): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour. Je vous remercie de nous donner l'occasion de nous adresser au Comité aujourd'hui. Je suis ravi d'être aux côtés de collègues et d'amis, et nous sommes heureux de participer à votre étude.

Je m'appelle John Lounds, et je suis président et directeur général de Conservation de la nature Canada, ou CNC. Je suis accompagné aujourd'hui de Lisa McLaughlin, notre chef de la conservation.

CNC — dont l'acronyme anglais NCC n'a rien à voir ni avec la Commission de la capitale nationale ni avec la National Citizens Coalition — est un organisme de bienfaisance proprement canadien sans but lucratif, et c'est la plus grande fiducie foncière au pays. Nous collaborons avec les Canadiens à la conservation et à la protection de certaines de nos régions les plus menacées, de même que des espèces qu'elles abritent.

Le plus souvent, nous faisons l'acquisition des terres dont nous assurons la conservation au moyen d'achats, de dons ou d'accords de conservation. Parmi nos partenaires se trouvent des particuliers, des collectivités, des entreprises, des gouvernements et des peuples autochtones. Nous prônons un modèle de conservation axé sur la collaboration qui donne des résultats durables.

Je suis persuadé que bien des membres du Comité connaissent déjà nos travaux. Plus de la moitié de vos circonscriptions accueillent des projets de CNC. En fait, plus de 80 % des Canadiens vivent à moins de 100 kilomètres de terres protégées de CNC. Il y a deux aspects de notre travail qui sont particulièrement pertinents à la discussion d'aujourd'hui, et que vous connaissez peut-être moins bien, à savoir la renonciation aux droits miniers et la planification de la conservation.

La CNC a contribué à jeter les bases de grandes aires publiques protégées. Nous sommes particulièrement bien placés pour réunir l'industrie et le gouvernement afin de régler la question des droits miniers privés, ce qui constitue une étape déterminante dans la création de vastes aires fédérales protégées, qu'elles soient terrestres ou marines. Nous avons négocié avec six entreprises pour qu'elles renoncent aux droits miniers de plus de 4 000 kilomètres carrés au Yukon, ce qui ouvre la voie à la création du parc national Vuntut. Nous avons réalisé un travail similaire pour contribuer à la création de Gwaii Haanas, la première aire marine nationale de conservation désignée au pays, de même que de la vallée de la rivière Flathead, en Colombie-Britannique.

Nous avons aussi contribué aux aires marines protégées en faisant l'acquisition de propriétés en fief simple le long des côtes adjacentes. Les projets de CNC sont situés le long de l'estuaire de la Musquash, au Nouveau-Brunswick, de l'Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur et des îles Gulf, en Colombie-Britannique. Nous avons hâte de continuer à jouer ce rôle alors que le Canada créera de nouvelles aires protégées.

CNC est aussi un chef de file canadien en matière de planification de la conservation. Nous avons passé beaucoup de temps à réfléchir à l'intégration des aires protégées et à créer des outils pour nous assurer de cibler les endroits vraiment prioritaires. Nous avons réalisé des évaluations fort détaillées de toutes les écorégions du sud canadien, et nous entamons maintenant un travail similaire pour les régions nordiques.

Nos évaluations écorégionales et nos atlas de la nature sont à la disposition du public et sont loin d'être de simples exercices théoriques. Je suis ravi d'avoir en main des exemplaires de notre atlas de la nature sur le Labrador. L'auteur Lindsay Notzl est d'ailleurs dans la rangée arrière. Les atlas sont à la disposition du public et aident à choisir l'endroit où les fonds limités peuvent être investis

pour avoir la plus grande incidence en matière de conservation. Ces évaluations regroupent plus de 80 plans de région naturelle à plus petite échelle, de sorte que nous pouvons accumuler nos données et faire état de l'importance de notre travail à l'échelle locale et nationale. Ces données nous permettent de créer des plans de conservation axés sur la science, en plus d'orienter nos investissements et nos décisions. Elles nous aident à intégrer nos travaux à l'écosystème global des aires protégées.

J'en arrive au message clé que nous voulons vous transmettre aujourd'hui. Nous sommes d'avis qu'à l'heure actuelle, les aires fédérales protégées ne sont pas officiellement intégrées de façon à atteindre les cibles et les objectifs au pays, pas plus qu'elles ne sont coordonnées avec les aires protégées des provinces, des peuples autochtones ou des intérêts privés. Nous ne devrions pas laisser ce manque d'intégration empêcher le Canada de se rapprocher immédiatement de ses engagements. Ce travail sur l'intégration peut et doit être fait simultanément à l'atteinte de nos objectifs internationaux d'ici 2020.

Le Canada a accepté 20 Objectifs d'Aichi pour la diversité, y compris l'objectif 11, qui oblige les signataires à protéger 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures, et 10 % des zones marines d'ici 2020. Cet objectif énonce clairement que les zones doivent être d'une certaine qualité: gérées équitablement, écologiquement représentatives et bien reliées. La bonne nouvelle, c'est que nous croyons que le Canada est en mesure d'atteindre l'objectif 11 relatif aux zones terrestres d'ici la fin de la décennie. La conservation des zones marines sera toutefois plus problématique.

Avec ses espaces naturels et sauvages, le Canada est peut-être mieux placé que toute autre nation au monde pour devenir un chef de file mondial en matière de conservation, mais nous avons besoin d'une feuille de route pour nous guider. Nous recommandons donc au gouvernement de prendre immédiatement deux mesures pour y arriver. Tout d'abord, le gouvernement fédéral doit former d'urgence un groupe de Canadiens avisés qui auront pour tâche d'élaborer la feuille de route qui nous permettra d'atteindre les Objectifs d'Aichi d'ici 2020. À l'heure actuelle, un grand nombre de joueurs travaillent avec diligence et indépendamment à des projets inspirés par ces objectifs, mais chacun le fait en vase clos. Nous avons besoin d'un mécanisme qui nous réunisse et nous assure de véritablement contribuer à l'atteinte d'objectifs communs.

● (1115)

Nous imaginons un groupe d'experts réunissant des parties prenantes, le gouvernement, des Autochtones et des ONG. Son travail doit commencer immédiatement et doit, bien franchement, s'achever d'ici la fin de 2016. Ses membres possèderaient un degré d'expertise scientifique et une excellente connaissance de la structure et du processus décisionnel du gouvernement. Ses recommandations doivent être formulées de manière à obtenir d'adhésion politique nécessaire à la réussite.

En ce qui concerne l'objectif consistant à protéger 17 % des zones terrestres, le comité pourrait commencer en étudiant la liste des aires protégées proposées figurant dans le rapport intitulé *Protéger le Canada: est-ce dans notre nature?*, préparé par notre chère Société pour la nature et les parcs du Canada, qui témoigne à nos côtés. Nous serions enchantés d'épauler ce comité.

Nous recommanderions en outre de mettre en oeuvre une feuille de route allant jusqu'en 2020. Le processus doit être inclusif et donc englober les réalisations des provinces, les initiatives de conservation des Autochtones et les démarches des ONG et du secteur privé. Le rôle du gouvernement fédéral consiste à assurer la protection des zones fondamentales, mais il incombera à tous les partenaires de combler les manques pour que les zones protégées soient interreliées et représentatives sur le plan de l'écologie. À cela s'ajoutent les conditions associées aux objectifs d'Aichi.

Pour dénombrer les terres protégées, établissons un processus clair, crédible et inspiré de celui d'autres pays, comme les États-Unis et l'Australie, et assurons-nous qu'il est vérifiable et qu'il permette de résoudre les différends sur le plan des compétences. En respectant mutuellement les compétences, on assume une responsabilité commune et entreprend des démarches communes en vue d'atteindre des objectifs communs.

L'atteinte des objectifs d'Aichi constituera un pas en avant ambitieux, mais si nous ne faisons rien d'autre, ce ne sera toujours pas suffisant pour protéger les zones essentielles à notre subsistance. Les écologistes affirment maintenant qu'il faut protéger au moins 50 % de nos zones naturelles pour préserver la biodiversité essentielle du Canada et la prestation des services écologiques. Jusqu'où doit-on aller pour que les milieux soient pleinement fonctionnels pour la nature et la population? Jusqu'où doit-on aller pour faire en sorte que nos espèces disposent d'espace suffisant pour se déplacer et s'adapter aux changements climatiques?

Pour répondre à ces questions, nous recommandons que le gouvernement collabore avec des partenaires clés pour entreprendre une évaluation fondée sur les données scientifiques de la protection de l'environnement dans l'ensemble du pays, pas seulement au Labrador et ailleurs, comme l'a fait CNC dans diverses écorégions. Cette évaluation d'envergure prendra du temps, peut-être quelques années. On devrait y envisager l'intégration des grands écosystèmes protégés, déterminer les zones et les liens prioritaires, et définir les rôles que peuvent jouer les divers ordres de gouvernement, les communautés autochtones et les ONG. Il faudrait également y considérer de faire fond sur les stratégies gagnantes qui ont des résultats notables au chapitre de la conservation et qui sont intégrées à l'environnement de manière rentable, comme c'est le cas, selon nous, du partenariat actuel entre le gouvernement du Canada et CNC dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles.

Ce programme vise à protéger l'habitat d'espèces menacées et d'oiseaux migrateurs, et à établir des liens ou des corridors entre les zones protégées et à améliorer ceux qui existent, y compris entre les réserves nationales de faune, les parcs nationaux et les refuges d'oiseaux migrateurs. C'est un modèle intégré. Avec un investissement du gouvernement fédéral totalisant jusqu'à présent 275 millions de dollars, le programme a permis de protéger plus de 400 000 hectares de territoire dans le sud du Canada. En outre, CNC a récolté 500 millions de dollars qui s'ajoutent à ces fonds. Les dons en espèces et en terres viennent de particuliers, de fondations, de sociétés et d'autres ordres de gouvernement.

Le programme a aussi appuyé 38 fiducies foncières et permis à un plus grand nombre de Canadiens de contribuer à la protection de la nature dans le cadre de divers programmes bénévoles, auxquels ont pris part plus de 10 000 personnes ces dernières années. Les terres protégées jusqu'à présent abritent 201 espèces terrestres et dulci-eaux menacées. Le programme permet ainsi d'ajouter directement aux aires protégées par le gouvernement fédéral des zones protégées qui contiennent des échantillons de toute la gamme des écosystèmes et des processus écologiques existants. En fait, la moitié des projets de

protection du programme se trouve à moins de 25 kilomètres d'une aire protégée par le gouvernement fédéral. La protection de qualité vise à intégrer les stratégies en matière de biodiversité dans tous les milieux.

Je conclurai en disant que le Canada a l'occasion de constituer un héritage naturel qui perdurera au-delà de 2020, en protégeant les bons endroits de la bonne manière. Atteignons les objectifs d'Aichi en établissant un groupe d'experts pour élaborer une feuille de route afin de réaliser notre but, incluons toutes les parties prenantes, et établissons un processus clair afin de définir et de répertorier toutes les contributions.

Concurremment, commençons à voir plus loin que les objectifs d'Aichi en lançant une évaluation fondée sur les données scientifiques de la protection de l'environnement au Canada, dans le cadre de laquelle nous envisagerions l'intégration des zones protégées, les rôles de toutes les parties prenantes, et le recours à des modèles reposant sur des fonds de contrepartie, comme le Programme de conservation des zones naturelles, afin d'encourager les Canadiens de tout horizon à contribuer à la protection de la nature et à un avenir digne de notre grand pays. Ici encore, nous appuierions ces initiatives avec plaisir.

● (1120)

Le 150^e anniversaire du Canada arrive bientôt. Célébrons 2017 en réalisant des progrès notables en adoptant un plan pour faire en sorte que notre patrimoine naturel soit encore là, en meilleure condition, quand le Canada fêtera son 300^e anniversaire.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre la Société pour la nature et les parcs du Canada.

Je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes. Le témoin précédent a légèrement dépassé le temps qui lui était accordé. Je vous avertirai donc lorsqu'il vous restera une minute.

Alison, vous avez la parole.

Mme Alison Woodley (directrice nationale, Programme des parcs, Bureau national, Société pour la nature et les parcs du Canada): Merci beaucoup.

Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler des aires protégées fédérales.

Je m'appelle Alison Woodley et je suis directrice nationale du Programme des parcs de la SNAP. Je suis accompagnée de Sabine, qui est conseillère nationale du Programme des océans. Je prendrai quelques instants pour vous présenter la SNAP et pour traiter des zones protégées terrestres, après quoi Sabine parlera des zones de protection marines.

Depuis 1963, la SNAP, un organisme national et caritatif de conservation, travaille d'arrache-pied pour créer des parcs et des aires protégées, et pour veiller à ce qu'ils soient gérés de manière à préserver la nature. C'est là l'essentiel de notre travail. Au fil des ans, nous avons dirigé la création de plus des deux tiers des aires protégées du Canada.

La SNAP a pour vision de protéger au moins la moitié des terres publiques, des plans d'eau douce et des océans du Canada. Nous avons adopté cette vision il y a une décennie à la lumière du consensus de plus en plus large dans le milieu scientifique voulant qu'il faille protéger au moins la moitié des écosystèmes de manière interreliée afin de les préserver efficacement pour assurer la subsistance de l'homme et de la nature.

Ce concept est bien intégré à la vision de l'activité intitulée « Nature Needs Half », à laquelle un certain nombre d'entre vous ont pu assister lundi soir à la Bibliothèque nationale, ce dont nous vous remercions.

Il se retrouve également dans un livre d'E.O. Wilson paru récemment. E.O. Wilson, éminent scientifique américain et lauréat du Prix Pulitzer, est l'inventeur du terme « biodiversité ». Cet octogénaire a conclu, à la fin de sa longue carrière, qu'au moins la moitié de la terre doit être protégée pour conserver la nature. Il vient de publier un ouvrage intitulé *Half-Earth*, que je vous recommande de lire.

Comme la commissaire à l'environnement l'a souligné plus tôt cette semaine, nous avons, au Canada, une occasion sans pareille de créer de vastes aires protégées interreliées, mais pour l'instant, nous ne l'avons pas saisie. Le Canada ne protège actuellement que 10 % de ses terres et de ses eaux intérieures. Nous tirons de l'arrière par rapport au reste du monde. Il est renversant de constater que nous figurions au 32^e rang des 34 pays membres de l'OCDE au chapitre du pourcentage des terres protégées en 2014.

Nous avons accompli peu de progrès depuis 2010, quand nous avons adhéré aux objectifs relatifs à la biodiversité, et nous n'avons pas encore adopté de plan pour atteindre les objectifs de 2020 ou réaliser le but final de conservation de la nature. Il est, selon moi, toujours important de se concentrer sur ce qu'on tente d'accomplir, sur l'objectif que mes collègues ont également évoqué, c'est-à-dire protéger la nature. Nous savons que nous devons faire bien plus, et ces objectifs sont une étape vers l'atteinte de ce but, vers ce que nous devons faire pour protéger la nature.

Je vais insister sur ce que je considère comme étant trois éléments essentiels qui nous permettraient de progresser et pour lesquels le gouvernement fédéral peut apporter de l'aide.

Nous avons besoin que le gouvernement fédéral assume un rôle de meneur. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au Canada, la gestion des terres est une responsabilité que se partagent les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones. Comme c'est le cas actuellement sur le plan des changements climatiques, où le leadership fédéral est fort, il faut que le gouvernement fédéral prenne les devants et réunisse les gouvernements et les parties intéressées pour qu'ils collaborent et conçoivent un plan pour atteindre le but consistant à protéger la nature, en se fixant des objectifs tout au long du chemin. Ce leadership aurait à cet égard une incidence considérable.

Le Canada pourrait également travailler en partenariat avec les communautés autochtones. Dans toutes les régions du pays, la SNAP travaille avec les communautés autochtones qui s'efforcent de protéger de vastes étendues de terre afin d'en préserver les valeurs naturelles et culturelles. Le projet de parc national Thaidene Néné, dans les Territoires du Nord-Ouest, est un exemple dont vous entendrez parler davantage plus tard aujourd'hui. En appuyant ces démarches et en y adhérant de manière à respecter les droits et les intérêts des Autochtones, nous avons une formidable occasion de favoriser les efforts de conservation et de réconciliation au Canada.

Nous pourrions également établir de meilleurs liens entre les aires protégées et les stratégies relatives aux changements climatiques. Nous sommes confrontés à une crise sur le plan des changements climatiques, mais aussi sur celui de la biodiversité. Or, ces deux éléments sont étroitement interreliés. Le rôle important que les écosystèmes jouent au chapitre de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation au phénomène a été admis dans l'Accord de Paris sur le climat. Les aires protégées emprisonnent du

carbone biologique et aident la nature et les populations à s'adapter aux changements climatiques. Nous devons nous assurer que la stratégie pancanadienne en matière de climat en cours d'élaboration inclut des aires protégées et tienne compte du rôle important que les autres approches axées sur les écosystèmes jouent dans la solution aux changements climatiques. Voilà qui pourrait contribuer à stimuler la création de zones protégées et à favoriser une meilleure gestion.

Il existe au Canada des initiatives de protection à grande échelle sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Nous ne partons pas de zéro. Certaines d'entre elles ont été évoquées, comme les engagements qu'ont pris l'Ontario et le Québec de protéger la moitié de leurs régions nordiques, la Yellowstone to Yukon Conservation Initiative, un projet d'envergure de protection du territoire mis en oeuvre par une ONG dans l'Ouest du Canada et des États-Unis, ainsi que l'Entente sur la protection de la forêt boréale, dont vous entendrez davantage parler la semaine prochaine.

● (1125)

Si on pouvait rassembler et appuyer ces initiatives, on générerait des occasions très excitantes de collaboration et on contribuerait à cerner les synergies potentielles qui peuvent nous aider à progresser dans ce dossier. J'aimerais souligner qu'il existe des exemples de pays qui le font déjà.

Il y a également beaucoup de travail à faire pour organiser la gestion des aires fédérales protégées. Nous formulons des recommandations précises à cet égard dans nos rapports. D'ailleurs, vous avez tous reçu un exemplaire de ce rapport, en français ou en anglais, et il contient des recommandations détaillées. Je n'ai pas le temps de les expliquer, mais j'aimerais faire valoir un point.

Je passe beaucoup de temps à gérer les parcs nationaux. Notre rapport spécial sur la menace posée par le développement commercial, que vous avez également reçu...

La présidente: J'aimerais vous rappeler que vous avez utilisé plus de cinq minutes, ce qui signifie que vous prenez le temps d'une autre personne. Je voulais seulement vous en informer. Merci.

Mme Alison Woodley: Il est urgent de réaligner Parcs Canada sur sa priorité prévue par la loi et qui vise à maintenir et à restaurer l'intégrité écologique. Le rapport contient des recommandations à cet égard.

Pour terminer, des défis importants se posent, mais d'excellentes occasions surgissent également, surtout en ce qui concerne les nouveaux engagements pris par le gouvernement actuel dans les lettres de mandat et l'engagement du premier ministre à dépasser les objectifs. Nous nous sommes engagés à contribuer de toutes les façons possibles à l'intensification des efforts liés à la conservation des écosystèmes pour que les Canadiens et les espèces sauvages puissent continuer d'en profiter.

Merci.

Sabine.

● (1130)

La présidente: Merci.

Allez-y.

Madame Sabine Jessen (conseillère nationale, Programme des océans, Société pour la nature et les parcs du Canada): Merci, mesdames et messieurs, de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui. J'aimerais me concentrer sur les préoccupations de la SNAP liées à la quantité et à la qualité des aires marines protégées au Canada, et formuler des recommandations sur la façon dont nous pouvons améliorer la situation actuelle.

Plus tôt cette semaine, des représentants du gouvernement vous ont dit qu'il existait plusieurs outils juridiques pour vous aider à établir des aires marines protégées au Canada. Vous avez peut-être eu l'impression que jusqu'ici, la création des AMP a suivi une approche improvisée.

Puisque je travaille depuis des décennies dans le domaine de la conservation des aires marines au Canada, j'aimerais formuler une observation à portée plus générale, et c'est qu'il y a habituellement deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de protéger les terres et les océans. Dans le cas de terres protégées, il est généralement admis qu'il faudrait interdire les utilisations industrielles, par exemple, la coupe du bois, l'exploitation minière, les activités pétrolières et gazières et le développement hydroélectrique. Toutefois, dans les océans, on a tendance à autoriser une série d'utilisations industrielles dans nos aires protégées.

Le côté négatif de cette approche, c'est qu'il est non seulement difficile de faire la distinction entre les AMP et les régions océaniques à l'extérieur de ces aires, mais à long terme, nous ne réussirons pas à atteindre les objectifs en matière de conservation de la biodiversité et des services de l'écosystème dont nous avons besoin si nous ne prévoyons pas une protection adéquate et efficace de nos aires marines protégées.

Plusieurs études scientifiques, y compris une étude récente, ont examiné la situation à l'échelle mondiale et ont conclu que 30 % de l'environnement marin devraient faire l'objet d'une protection adéquate si nous souhaitons maintenir la biodiversité à long terme. Que signifie la protection adéquate des aires marines? Cela signifie qu'on ne devrait pas permettre des utilisations industrielles comme l'exploitation gazière et pétrolière extracôtière, l'extraction minière, le dragage et les déversements de substances. Toutefois, en ce moment, toutes ces activités sont permises dans un grand nombre de nos aires protégées.

Les preuves scientifiques sont formelles: en plus du changement climatique, la pêche cause certains des plus grands changements dans les écosystèmes marins, qu'il s'agisse de la destruction de l'habitat benthique, de la modification de la structure trophique ou de changements dans le réseau trophique marin. Dans les aires marines adéquatement protégées où l'on interdit la pêche industrielle et d'autres utilisations industrielles, on a mesuré une augmentation considérable de la diversité des espèces et du nombre et de la taille de chaque organisme, ainsi que l'augmentation de la résilience des écosystèmes marins aux effets du changement climatique.

Au cours des dernières années, la SNAP a mené plusieurs études axées sur les aires marines protégées au Canada, et je crois que les membres du Comité les ont reçues. Voici deux de ces études. Dans l'ensemble, nous avons conclu que le Canada a du retard sur de nombreux pays en ce qui concerne l'étendue des AMP. En effet, la plupart de nos aires marines protégées sont petites, et les normes qui protègent les AMP existantes sont peu élevées, car seulement moins de 1 % d'entre elles profitent d'une forme de protection et seulement 0,1 % sont protégées adéquatement. Il faut considérablement modifier l'approche et le rythme actuellement liés à la création des

AMP si on souhaite freiner le taux de déclin de la biodiversité marine.

Nous avons formulé de nombreuses recommandations dans ces rapports. J'aimerais souligner les plus importantes.

Tout d'abord, nous devons absolument adopter des normes de protection minimales pour toutes les aires marines protégées. Nous devons interdire les utilisations industrielles et nous devons faire en sorte que de grandes parties — au moins 50 % — de chaque aire marine protégée soient adéquatement protégées contre la pêche et toutes les autres utilisations. Nous devons fournir...

La présidente: Sabine, je dois malheureusement vous interrompre, car nous n'aurons pas le temps d'avoir une série de questions complète. Nous veillerons à obtenir vos exposés écrits. J'espère que nous pourrions aborder quelques-uns des points que vous souhaitiez faire valoir pendant la série de questions. Vous pouvez nous faire parvenir n'importe quel document après la réunion, et nous veillerons à les distribuer à tous les membres du Comité.

Nous entamons la série de questions. La parole est à M. Fast.

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): J'aimerais remercier tous les témoins de nous avoir fourni une mine de renseignements sur leurs travaux et sur certains des défis auxquels fait face le Canada.

J'aimerais adresser mes questions à la SNAP. Nous avons reçu le rapport spécial de la SNAP sur nos parcs nationaux et vos préoccupations liées au développement qui s'effectue dans ces parcs. Dans quelle mesure, selon vous, devrait-on interdire ces activités de développement dans ces parcs?

• (1135)

Mme Alison Woodley: Je vous remercie d'avoir posé la question.

Nous avons souligné qu'au cours des dernières années, nous avons assisté à l'émergence et au renouvellement de certaines menaces à l'égard de nos parcs nationaux dans les montagnes, plus précisément Banff et Jasper. Ce n'est pas nouveau. Cela s'est déjà produit, plus récemment dans les années 1990, lorsque des menaces liées à un énorme développement commercial à Banff ont émergé. On a mis en oeuvre un processus et mené une étude très complète, l'étude sur la vallée de la Bow à Banff, qui a provoqué l'adoption d'une série de mesures conçues pour limiter le développement dans les parcs situés dans les montagnes, et on a reconnu que ces parcs ne pouvaient pas soutenir un développement sans fin. Ces vallées étroites où se concentre la population sont également nécessaires aux animaux sauvages, et nous ne pouvons donc pas permettre le développement sans fin.

Ce que nous disons...

L'hon. Ed Fast: J'aimerais vous interrompre un moment, car mon temps est limité. Je dispose seulement de six minutes, et il me reste probablement quatre minutes et demie.

Ma question était très directe: croyez-vous qu'on devrait interdire le développement supplémentaire dans les parcs que vous avez cités dans votre rapport ou avez-vous adopté une position différente?

Mme Alison Woodley: Il faut fixer une limite. Eh bien, il y a une limite au développement, et il faut essentiellement la respecter.

L'hon. Ed Fast: Voici ma préoccupation. Je ne critique pas votre position, mais j'ai eu la chance d'examiner certains des témoignages que nous avons déjà entendus. Par exemple, Kevin McNamee, le VP de l'une des directions de Parcs Canada, a dit ceci:

En clair, nous ne faisons pas que créer de nouveaux parcs et de nouvelles aires marines de conservation pour ensuite cesser de nous en occuper. Comme le Parlement l'exige dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada depuis 1930 et la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada depuis 2002, nous avons un double mandat, celui de protéger ces trésors nationaux et de veiller à ce que les visiteurs puissent les découvrir, les explorer et en profiter pleinement...

Ensuite, la lettre de mandat envoyée par le premier ministre à notre ministre de l'Environnement souligne quatre choses qu'elle est censée accomplir. La première est de développer le système de parcs nationaux du Canada. Le mot « développer » ne signifie pas l'agrandissement, car ce point est abordé de façon distincte dans la lettre de mandat. Ensuite, elle doit développer les programmes et les services de Parcs Canada, afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent profiter de nos parcs nationaux. Troisièmement, on compte offrir l'entrée gratuite à tous les visiteurs dans les parcs nationaux dès 2017. Enfin, la lettre de mandat soutient qu'il faut protéger nos parcs nationaux en limitant le développement effectué à l'intérieur de ceux-ci.

Ce que je viens de décrire, c'est la tension qui s'établit naturellement entre le désir de voir un plus grand nombre de Canadiens profiter de nos parcs nationaux et d'un autre côté, la nécessité de protéger ces parcs. J'aimerais beaucoup que vous nous disiez comment on éliminera cette tension. Le gouvernement souhaite visiblement accroître le nombre de visiteurs dans nos parcs nationaux. À cette fin, vous devrez autoriser certaines activités de développement pour que ce soit possible. Comment réconciliez-vous ces deux aspects?

Mme Alison Woodley: Les pressions liées au développement sont plus intenses à Banff et à Jasper, et elles l'ont toujours été. Encore une fois, dans les années 1990, on a établi des limites, notamment dans la loi, qui précise maintenant clairement que l'intégrité écologique sera la priorité de la gestion. On a établi des limites liées au développement visant spécifiquement les parcs dans les montagnes.

La SNAP soutient certainement l'idée selon laquelle les gens doivent profiter de nos parcs et les apprécier. Il est absolument essentiel que les gens aient l'occasion de découvrir la nature et de devenir des protecteurs de l'environnement. C'est de cette façon que je suis devenue une protectrice de l'environnement. Ce n'est pas le problème. Le problème, c'est lorsque cette utilisation l'emporte sur la capacité de protéger et le mandat de léguer ces régions intactes. C'est la raison pour laquelle la loi et les limites liées au développement de Banff ont été mises en oeuvre, car il faut veiller à ce que le parc soit laissé intact aux générations futures.

Tout ce que nous disons, c'est que nous devons respecter les limites qui ont été mises en oeuvre il y a plus d'une décennie pour que cela se réalise. En ce moment, des infrastructures de développement enfrennent ces limites, et c'est ce que nous dénonçons...

L'hon. Ed Fast: Sans poursuivre le développement, comment proposez-vous d'accueillir le nombre élevé de visiteurs supplémentaires qui se rendront dans ces deux parcs?

Mme Alison Woodley: Eh bien, ce sera un défi, mais si nous souhaitons léguer ces parcs intacts, nous devons trouver une façon d'y arriver sans avoir recours au développement sans fin. Nous devons maintenir cette limite ou il n'y aura plus de grizzlis et de loups dans ces parcs, et cela affectera également toutes les autres créatures qui ont besoin de ces parcs.

L'hon. Ed Fast: Je vous demande de faire partie de la solution, car le nombre de visiteurs augmentera dans ces deux parcs célèbres

de notre pays, et nous devons les accueillir d'une façon ou d'une autre.

• (1140)

Mme Alison Woodley: Nous aimerions beaucoup faire partie de la solution.

L'hon. Ed Fast: J'aimerais poser une question à M. Lounds.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

L'hon. Ed Fast: Monsieur Lounds, vous avez dit qu'il fallait rassembler tous les partenaires de façon inclusive et mettre au point une méthode pour déterminer les progrès collectifs dans l'atteinte des objectifs d'Aichi. J'ai déjà eu des préoccupations à cet égard, et vous avez souligné que nous n'avions pas déterminé dans quelle mesure les différents contributeurs de partout au Canada — les ONG, votre organisme, Ducks Unlimited, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé — contribuent concrètement à l'atteinte de nos objectifs d'Aichi.

Pourriez-vous être un peu plus précis ou cerner les objectifs qui n'ont pas été atteints dans ce cas-ci?

La présidente: Nous avons utilisé six minutes et 15 secondes. Pouvez-vous répondre en 15 secondes? Sinon, je devrai reporter cette question à plus tard. Allez-y.

M. John Lounds: Il y a du travail à faire à cet égard. Je sais qu'Environnement Canada s'est penché sur la question de savoir comment mesurer cela et faire un meilleur travail. Je crois que cela fait partie de ce dont nous avons besoin pour progresser.

L'hon. Ed Fast: J'aurais présumé que vous l'auriez déjà fait.

La présidente: Monsieur Amos.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Par respect pour Sabine, dont les travaux de conservation liés aux aires marines sont légendaires, j'aimerais l'inviter à prendre 45 secondes pour finir de livrer sa réflexion.

Mme Sabine Jessen: Merci beaucoup, Will.

Au-delà des normes minimales de protection, l'un des autres enjeux concerne la protection provisoire d'aires qu'on envisage de protéger. Nous devons passer de l'approche qui consiste à établir des AMP site par site à une approche qui établit des réseaux d'aires protégées. L'une des choses qu'il nous faut obtenir le plus rapidement possible, c'est un plan d'ensemble — et je crois que tout le monde l'a mentionné — qui prévoit des jalons et des échéances si nous souhaitons accomplir l'énorme travail qui nous attend, comme nous l'avons tous admis. Nous n'avons jamais établi un tel plan.

M. William Amos: Merci.

Ma première question s'adresse à M. Lounds et à M. Kendall. J'aimerais obtenir de brèves réponses, et si vous pouviez nous faire parvenir des réponses écrites complètes plus tard, je vous en serais reconnaissant.

La collaboration avec les peuples autochtones émerge comme étant un point essentiel à améliorer et à l'égard duquel l'ensemble de notre pays doit évoluer, non seulement en ce qui a trait à la réconciliation en général, mais également en ce qui concerne la conservation et les objectifs que nous nous sommes tous fixés dans ce domaine.

À votre avis, qu'est-ce que vos organismes peuvent améliorer sur le plan de la collaboration avec les Autochtones pour augmenter non seulement le pourcentage, mais également la qualité de la conservation que nous réalisons?

M. John Lounds: Je vous remercie d'avoir posé la question.

Les gens pensent souvent qu'il faut concentrer les efforts dans les régions où des revendications ont été réglées, mais en fait, il y a de nombreuses collectivités autochtones et Premières Nations dans le sud du Canada. Par l'entremise de nos travaux, nous avons de nombreux exemples d'ententes de collaboration avec les collectivités autochtones dans ces régions. Certaines d'entre elles nous aident avec l'intendance de nos propriétés. D'autres nous ont essentiellement aidés à conclure des ententes de conservation.

De plus, j'ai mentionné l'Atlas de la nature du Labrador, qui a profité non seulement de la participation du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, mais également de celle des Inuits et des autres collectivités qui se trouvent là-bas. En faisant l'inventaire de ce qui devrait être conservé, je crois que nous pouvons mentionner des éléments scientifiques et mener une conversation qui se fonde à la fois sur les percées scientifiques occidentales et sur les connaissances traditionnelles.

Nous cherchons à étendre nos travaux dans ces régions. Pouvons-nous nous servir de certaines connaissances liées à la conservation que nous avons apprises et déterminer comment elles peuvent être utiles à l'avenir? Nous avons hâte de faire cela, et je serais heureux de vous fournir des renseignements supplémentaires à cet égard.

M. William Amos: Merci.

La présidente: Monsieur Kendall.

M. Peter Kendall: J'aimerais soulever deux points à cet égard.

Tout d'abord, nous finançons une grande partie des travaux de l'ONGE qui visent à bâtir une capacité de conservation dans les collectivités des Premières Nations. Je crois que ce type de travail est essentiel.

En ce qui concerne les Earth Rangers, je crois que notre rôle pourrait consister à aider les enfants et les familles à mieux comprendre le rôle des collectivités des Premières Nations relativement aux efforts de conservation dans notre pays. À cette fin, nous lancerons à l'automne, à l'intention de nos membres, une mission sur les connaissances traditionnelles autochtones et sur le rôle qu'elles jouent, et qu'elles ont joué, dans les efforts de conservation à l'échelle du pays. Je crois qu'il est nécessaire d'accroître les efforts de sensibilisation de ce type.

M. William Amos: Je vous remercie de vos réponses. J'aimerais ajouter à cela que l'une des raisons pour lesquelles vous êtes tous les deux ici, c'est que vos organismes sont des chefs de file au pays. Qu'il s'agisse des 140 000 enfants membres des Earth Rangers ou des centaines de millions de dollars que CNC est en mesure de mobiliser, il est très important que vous participiez à ce mouvement de conservation autochtone, et j'espère vraiment que nous pourrions en apprendre davantage sur vos futurs efforts.

J'aimerais présenter une idée à l'ensemble des témoins. J'aimerais d'abord m'adresser à Mme Woodley.

M. Lounds a mentionné l'idée de former un groupe d'experts pour guider le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre d'une initiative nationale visant à améliorer les efforts de conservation à différents échelons de gouvernement. Il s'agirait en quelque sorte d'une initiative dirigée par des experts. Que pensez-vous de cette idée et quels efforts ont déjà été consacrés — et qu'on devrait améliorer, à votre avis — à la création d'un conseil national de conservation, c'est-à-dire un organisme politique qui rassemble tous les échelons de gouvernement, y compris le gouvernement autochtone, et qui ressemble peut-être au Conseil canadien des ministres de l'Environnement? Cela pourrait être plus général.

Que pensez-vous de ce type d'idée? Cela améliorerait-il les efforts de coordination et de collaboration?

• (1145)

Mme Alison Woodley: Je pense que oui. L'une des difficultés que présentent les aires protégées terrestres est de relever de nombreux organismes, d'un bout à l'autre du pays. Aucun organisme fédéral-provincial-territorial unique n'en est chargé au Canada. Certains organismes font partie du Conseil canadien des parcs; d'autres, des ministères provinciaux de l'environnement ou des ressources naturelles.

En 1992, une initiative a rassemblé tous les ministres chargés des aires protégées et, collectivement, ils ont pris officiellement l'engagement de parachever les réseaux d'aires protégées avant 2000. Cette décision a donné un coup de fouet qui a permis de doubler l'étendue des aires protégées. Ils n'ont pas exactement atteint l'objectif final, mais il nous faudrait une entité semblable qui réunirait tous les organismes. On parle d'en mettre une sur pied, mais, effectivement, il faut une détermination politique.

M. William Amos: Ma dernière question sera très courte. Il me reste peu de temps. Elle s'adresse à...

La présidente: En fait, votre temps est écoulé. C'est malheureusement mais effectivement le cas. Toutes mes excuses.

La parole est à M. Stetski.

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Merci, madame la présidente.

Permettez-moi, pour commencer, de remercier les trois groupes pour le bon travail qu'ils ont fait pour la conservation et les aires protégées.

Ma première question s'adresse à la SNAP. Comme vous le savez, le Canada est signataire de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique. Les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique exigent que nous protégions 10 % de notre territoire marin et 17 % de notre superficie terrestre d'ici 2020. Jusqu'ici, nous sommes à 10 % de la superficie terrestre et à 1,1 % de notre territoire marin. Dans quelle mesure êtes-vous convaincus que les mesures fédérales en place permettront d'atteindre ces objectifs de 10 et de 17 % et, d'après vous, quel effort de plus le gouvernement fédéral devrait-il consentir pour nous aider à les atteindre?

Mme Alison Woodley: Pour la protection des aires terrestres, je pense qu'il est indispensable de donner suite à cette idée d'un conseil vraiment responsable de la question et qui l'anime, sous la direction du gouvernement fédéral. Nous sommes optimistes au sujet des engagements pris. Dans les lettres de mandat, les engagements sont excellents et il en est venu un, excellent lui aussi, de la déclaration canado-américaine proposant d'aller beaucoup plus loin. Nous devons maintenant mettre sur pied un processus qui fait appel à tous pour élaborer la stratégie qui nous y conduira. C'est possible.

Je ferai remarquer que nous devons aussi nous concentrer sur l'objectif à long terme de conserver la nature, avec ces objectifs en plus. Cela a toujours été le but visé conformément à la Convention sur la biodiversité et c'est ainsi que nous devons les considérer. Ce sont des étapes. Nous devons structurer l'ensemble et nous doter d'un plan pour parvenir au but. En même temps, je suis d'accord avec M. Lounds, nous devons terminer sur le terrain ce que tous les joueurs ont commencé et poursuivre ce travail.

Mme Sabine Jessen: Sur les aires marines, je rejoins la position d'Alison, sauf que, tout en étant reconnaissant du financement récemment affecté aux aires marines protégées dans le budget qui aidera indéniablement le ministère des Pêches et des Océans à augmenter la collaboration entre les organismes fédéraux et à mettre des provinces et des territoires dans le coup, des pièces restent manquantes. En ce qui concerne ses propres sites, Environnement Canada n'a pas de plan et n'a pas obtenu de nouveau financement, dans le budget, pour s'attaquer à la question des aires marines ni, je crois, à celle des aires terrestres.

Quant à Parcs Canada, je n'ai pas entendu dire qu'il y avait d'argent pour de nouveaux sites ou pour examiner la possibilité de créer des sites qui seraient des aires marines nationales de conservation, d'après le témoignage livré plus tôt cette semaine. Je pense qu'il subsiste des lacunes et qu'il reste du travail à faire. On en a beaucoup fait, mais il en reste à faire.

• (1150)

M. Wayne Stetski: J'ai une question pour M. Lounds, de Conservation de la nature Canada, qui fait de l'excellent travail dans ma circonscription de Kootenay—Columbia. Nancy Newhouse y a été très active. Elle est excellente. Pendant deux ans, j'ai géré le programme de conservation de Kootenay-Est, qui a coordonné l'achat de terres privées pour la conservation dans cette région. Il y avait un écart entre le nombre de vendeurs de terres pour la conservation et le financement disponible, ce qui pourrait en étonner beaucoup.

D'abord, avez-vous constaté un tel écart ailleurs au Canada, entre le grand désir de vendre des terres privées pour la conservation et le peu d'argent pour les acheter? Ensuite, que pourrait faire de plus le gouvernement fédéral pour aider dans cette situation, le cas échéant?

M. John Lounds: En réalité, le seul facteur qui limite notre action dans le paysage privé, c'est, franchement, le financement.

Cela étant dit, je ne crois pas que ce soit entièrement la responsabilité du gouvernement de s'en occuper. Je pense que les collectivités doivent agir. Elles doivent adhérer au mouvement, comme dans les Kootenays, où on a instauré un système de redevances. Les collectivités se sont beaucoup investies dans la nécessité de la conservation sur place. À défaut de leur adhésion, la conservation sera un feu de paille. Il la faut, pour obtenir de type de résultat.

Mais la réponse simple est oui. La principale contrainte vient du financement. Cela étant dit, il faut aussi s'assurer de posséder le dossier, pour choisir les meilleurs endroits où investir. Parmi les occasions qui nous sont proposées, nous sélectionnons constamment celles qui répondent à nos critères les plus rigoureux ou les plus nombreux pour l'acquisition ou la protection.

Nous essayons aussi d'encourager la contribution populaire, non seulement à l'achat mais en partie aussi aux dons, et c'est une partie importante de notre travail. Nous trouvons des personnes prêtes à renoncer à une partie de la valeur de leur propriété pour une bonne action.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. Wayne Stetski: Je reviens une minute à la SNAP. Sans vouloir vous mettre sur la sellette, à votre avis, quelles sont les trois régions prioritaires qui devraient devenir de nouveaux parcs nationaux?

Mme Alison Woodley: Quelques projets sont en cours. Il y a Thaidene Néné, en voie de réalisation, qui sera bientôt, je l'espère, terminé. Nous y contribuons.

Il y a bien sûr Okanagan-Sud, entrepris depuis de nombreuses années et dont la priorité est si grande.

Une autre priorité importante, qu'il serait bon de voir aboutir est la vallée de la Flathead, goulot d'étranglement pour l'importation dans la région qui va de Yellowstone au Yukon et aire de biodiversité incroyablement importante.

Il y en a de nombreux autres. N'est-ce pas qu'ils sont tous importants? Il y a tant à faire. Mais voilà les trois qui se présentent à mon esprit pour le moment.

M. Wayne Stetski: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Aldag.

M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.): Merci.

Pour commencer, je voudrais vous remercier, chacun de vous, d'être ici et pour le travail accompli par chacune de vos organisations. Vous êtes vraiment les chefs de file, à de si nombreux titres, de la conservation au pays. Je vous en félicite.

La difficulté est toujours de savoir par où commencer. Peut-être pouvons-nous commencer par la SNAP. Nous avons parlé un peu de financement et de ce que vous avez constaté relativement à la création de parcs. Est-ce que la SNAP a déjà pris position sur le niveau de financement qu'elle aimerait que Parcs Canada, pour nommer une organisation précise, affecte à la création de parcs terrestres et marins?

Nous avons entendu, plus tôt cette semaine, que le budget de cette année prévoit quelque 40 millions de dollars pour la création de parcs, mais cela ne comprend pas nécessairement les aires de conservation marine. Avez-vous une opinion sur le niveau souhaité de financement que vous voudriez que le programme de création de parcs assure?

Mme Alison Woodley: Je peux commencer.

Chaque année, nous faisons des recommandations budgétaires dans le cadre de la Coalition du budget vert, une coalition de groupes écologistes nationaux. Chaque année, pendant de nombreuses années, nous avons formulé des recommandations, axées essentiellement sur ce qu'il fallait faire pour parachever le réseau existant.

Je n'ai pas les chiffres en mémoire. Nos recommandations excédaient amplement les montants affectés, parce que nous reconnaissons que c'est l'argent qui manque pour parachever le réseau. Nous devons agir dans tous les dossiers pour les faire bouger, parce que c'est le genre de questions qui prend du temps.

M. John Aldag: Est-ce que vous pourriez nous procurer ce document?

Mme Alison Woodley: Absolument. Nous avons aussi formulé des recommandations sur l'intégrité écologique et le financement de la gestion scientifique.

• (1155)

M. John Aldag: Sabine, avez-vous une opinion à ce sujet?

Mme Sabine Jessen: Oui. Nous faisons notre travail par l'entremise de la Coalition du budget vert et nous formulons des recommandations budgétaires. Je dirai comme Alison, que c'est l'endroit où chercher. Nous avons déjà commencé à travailler au budget du prochain exercice.

M. John Aldag: Excellent. Merci.

Je voudrais connaître l'opinion de Conservation de la nature Canada: pour appuyer votre travail visant à procurer un effet de levier aux fonds, pensez-vous posséder les bons outils du gouvernement pour le faire? Vous en manque-t-il que vous voudriez posséder pour vous aider dans d'autres acquisitions à des fins de conservation?

M. John Lounds: D'autres outils pourraient à aider à la conservation dans le paysage privé. Je ne m'attendais pas à cette question, mais nous pouvons vous donner plus tard une réponse plus détaillée.

Un aspect important de notre travail, pour chaque terrain que nous protégeons, que ce soit par don ou achat, est de créer un fonds de dotation. L'une de nos garanties exige que la mesure soit prise à long terme. Nous ne sommes pas auto-assurés comme l'État, mais nous devons réserver ces fonds et bien les gérer. L'une des clauses de notre entente actuellement en vigueur est que l'argent du fonds de dotation ne soit pas égalé par de l'argent fédéral. Les montants fédéraux correspondants existent si nous pouvons réunir un montant équivalent, mais aucun fonds fédéral ne peut être affecté à cela.

Je pense que nous avons réussi à satisfaire nous-mêmes à cette condition, mais, pour les fiducies foncières et d'autres petits groupes sur l'ensemble du territoire national, cette question est pour eux plus importante. Grâce au programme de dons écologiques et à d'autres programmes, de plus petits groupes utilisent ces programmes fédéraux pour les avantages fiscaux offerts aux particuliers donateurs, mais nous voulons aussi nous assurer de la longévité de ces groupes, pour qu'ils puissent prendre soin de ces terrains.

Nous travaillons à trouver un moyen pour mieux soutenir les fiducies foncières de partout au pays, et c'est une partie importante de ce que nous pensons être nécessaire. Nous pourrions certainement vous communiquer les éléments techniques que nous avons dit que nous financerions.

M. John Aldag: Cela m'intéresse, et je pense que cela intéresserait aussi le Comité. J'ai posé la question parce que, récemment, en Colombie-Britannique, nous avons vu une des petites organisations de conservation être obligée de vendre des terrains. C'est toujours inquiétant quand d'autres organisations sont vouées à la protection et que d'autres terrains sont protégés. Comment faire pour s'assurer que c'est à long terme?

Toutes les réponses que vous pourriez nous donner pour nous aider à répondre à ce type de problèmes seraient les bienvenues.

M. John Lounds: Nous avons des inquiétudes semblables et nous avons décidé d'agir. Nous avons déterminé les terrains les plus prioritaires pour la conservation. Nous les avons maintenant acquis pour qu'ils le restent.

M. John Aldag: D'accord.

Je reviens à Alison. Nous avons entendu parler du plan du réseau de Parcs Canada et du travail qui y est consacré. D'après la SNAP — je pense que nous en avons parlé un peu, mais peut-être pourriez-vous formuler à ce sujet des observations plus précises —, à quoi ressemblerait la prochaine étape des aires protégées à l'échelon fédéral, une fois terminé ce premier cycle de discussions lancé à l'occasion du plan des réseaux de Parcs Canada? Que pouvons-nous faire ensuite? Que devrions-nous chercher à faire?

Mme Alison Woodley: Je suis d'accord avec M. Lounds, qu'il n'existe pas d'intégration à l'échelon fédéral, alors qu'il devrait en exister une.

Le plan des réseaux de parcs nationaux nous a bien servis, mais il correspond à un modèle des années 1970. Il ne vise que la

représentation et il est antérieur à toute la science des aires de conservation. Nous devons faire plus. La représentativité est importante, et l'existence d'un parc dans chaque région naturelle du pays l'est aussi, mais nous devons aller plus loin, parce que nous savons maintenant que nos parcs doivent être reliés les uns aux autres, si on veut conserver la nature. Ils doivent s'inscrire dans des paysages terrestres et marins plus étendus.

Je pense que le prochain pas consistera à envisager l'intégration, vu l'importance de plus en plus grande du changement climatique. Beaucoup de nos parcs sont trop petits. Ils ont besoin d'être plus étendus. Nous devons intégrer la science des écosystèmes dans le prochain cycle, puis arriver à comprendre comment les divers outils s'agentent. Quel est le rôle des parcs nationaux? Celui des réserves nationales de faune? Comment, ensemble, arrivent-ils à assurer une approche complémentaire à la conservation par le paysage et comment s'harmonisent-ils avec les outils des provinces, des territoires et des peuples autochtones? Voilà pourquoi nous avons besoin de ces plans spatiaux, pour parvenir à voir comment tout cela s'agence.

La présidente: Merci beaucoup.

Je dois suspendre la discussion pour accueillir le prochain groupe. Vos témoignages et vos réponses ont été incroyablement stimulants.

Beaucoup de questions ont été posées. Beaucoup d'autres n'ont pas pu l'être. Notre greffière a offert de les communiquer aux témoins si vous les lui fournissez aujourd'hui.

Je suis sûre que vous serez intéressés à nous aider à obtenir les réponses à ces questions.

Vous avez aussi cité des guides — je pense qu'on n'en a jamais trop — et des livres que nous avons tous, avez-vous dit. J'en doute. Je veux m'assurer...

Ils sont parvenus par courriel à tout le monde?

• (1200)

Mme Sabine Jessen: C'était nos mémoires.

La présidente: D'accord, mais vous avez de belles brochures, là, et j'ignore si vous voulez nous les communiquer. Je pense que ce serait en quelque sorte utile d'annoter les marges et ainsi de suite, si quelqu'un les veut. Je serais heureuse d'en avoir une. Ce serait une bonne idée, si vous vouliez nous les communiquer.

D'accord. Allez-y.

M. John Lounds: Est-ce que nous devons vous faire parvenir la documentation à vous ou à la greffière?

La présidente: Tout ce qui est destiné au Comité passe par notre greffière, Mme Cynara Corbin.

Merci à tous encore une fois et merci d'avoir été avec nous par vidéoconférence.

Je suspends les travaux quelques minutes, le temps, pour le prochain groupe de témoins, de s'installer.

• (1200)

_____ (Pause) _____

• (1200)

La présidente: Que chacun prenne sa place, s'il vous plaît. Le temps manquera pour les questions si nous ne commençons pas. Vous serez tous très déçus si j'ampute une série de questions.

Je souhaite la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins de la journée. Aujourd'hui nous en aurons accueilli trois. Je souhaite la bienvenue à Steven Nitah.

Vous devrez m'aider un peu. Veuillez décliner votre nom pour que je puisse le prononcer comme il faut.

Le chef Steven Nitah (négoceur en chef de Thaidene Nene, Lutsel K'e Dene First Nation): Il se prononce « Ni-ta ».

La présidente: D'accord. Soyez le bienvenu et merci d'être avec nous.

Nous accueillons aussi les représentants de l'Indigenous Leadership Initiative of the International Boreal Conservation Campaign, M. Dave Porter et Mme Valerie Courtois.

Est-ce ainsi qu'on prononce votre nom?

Mme Valerie Courtois (directrice, Indigenous Leadership Initiative of the International Boreal Conservation Campaign): C'est « Cour-twa ».

La présidente: Merci beaucoup.

Nous accueillons aussi M. Alan Latourelle.

Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui. Nous commençons par M. Nitah.

• (1205)

Le chef Steven Nitah: [*Le témoin s'exprime en déné.*]

Dans ma langue, je viens de dire merci beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Steven Nitah et je suis le négociateur en chef pour la Première Nation des Dénés Lutsel K'e dans le cadre de nos négociations et de nos discussions avec le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue de la création de la réserve de parc national Thaidene Néné.

La Première Nation des Dénés Lutsel K'e appuie cette initiative qui favorise la préservation de l'intégrité écologique, la continuité culturelle et la viabilité économique au coeur de sa terre natale, qui borde le bras est du Grand lac des Esclaves. Ce territoire porte le nom de Thaidene Néné, ce qui signifie « terre des ancêtres ».

Thaidene Néné est caractérisé par une transition abrupte de la forêt boréale à la toundra. On y retrouve des falaises impressionnantes, des îles, le bras est du Grand lac des Esclaves, des canyons et des chutes d'eau pure. Il fait partie du plus grand territoire en Amérique du Nord dépourvu de routes. Cet écosystème intact recèle les étendues d'eau douce les plus profondes et les plus propres au monde ainsi que l'un des derniers troupeaux de caribous migrateurs.

La Première Nation des Dénés Lutsel K'e utilise le territoire Thaidene Néné tous les jours à des fins de subsistance et de loisirs ainsi qu'à des fins culturelles. Notre lien avec ce territoire est clairement exprimé dans notre énoncé de vision, qui a été accepté par Parcs Canada et la Première Nation des Dénés Lutsel K'e.

L'énoncé de vision se lit comme suit:

Thaidene Néné est le coeur de la terre natale et le territoire sacré de la Première Nation des Dénés Lutsel K'e. C'est là où les ancêtres de la Première Nation des Dénés Lutsel K'e ont établi les bases sacrées, éthiques et pratiques du mode de vie des Dénés.

Pour conserver ses traditions, la Première Nation des Dénés Lutsel K'e a le droit de promouvoir sa culture, de préserver son lien avec la terre et l'eau et de protéger le territoire sur lequel est fondé ce lien et la culture. La protection de Thaidene Néné implique de préserver l'intégrité environnementale et culturelle d'une terre natale essentielle au bien-être matériel et à l'identité culturelle.

En tant que protecteur de Thaidene Néné, la Première Nation des Dénés Lutsel K'e a la responsabilité d'être le gardien de ce territoire et d'y accueillir les visiteurs.

La Première Nation des Dénés Lutsel K'e doit prendre soin de Thaidene Néné. Nous avons la responsabilité de protéger ce territoire pour les générations futures, de le célébrer et d'en faire profiter tous les Canadiens.

Notre vision de Thaidene Néné s'appuie sur notre compréhension de notre relation de paix et d'amitié avec la Couronne. Selon nous, la protection et la gestion de Thaidene Néné doivent se faire dans le cadre d'un partenariat d'égal à égal avec le gouvernement du Canada et celui des Territoires du Nord-Ouest, car toutes les parties ont leurs propres expertise et responsabilités. Nous cherchons à partager notre culture et nos paysages uniques au monde ainsi que notre patrimoine, qui est essentiel à notre mode de vie en tant que peuple autochtone et essentiel pour tous les Canadiens.

La conservation pour la réconciliation. Un important précédent sera établi au pays si notre vision pour Thaidene Néné se réalise. Traditionnellement, les aires protégées au Canada ont été créées uniquement en vertu d'une loi fédérale, mais nous sommes sur la bonne voie pour établir un partenariat sans précédent entre la Première Nation des Dénés Lutsel K'e, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'objectif commun, tel qu'énoncé dans l'entente d'établissement paraphée par les négociateurs de Parcs Canada et de la Première Nation des Dénés Lutsel K'e, est de partager le pouvoir en ce qui concerne tous les aspects de Thaidene Néné, y compris les décisions en matière de gestion et les responsabilités opérationnelles.

Nous travaillons également avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest relativement aux zones de Thaidene Néné qui seront protégées en vertu de la législation territoriale sur les parcs. Ces deux partenariats s'inscrivent dans une relation de gouvernement à gouvernement et dans un esprit de réconciliation.

Traditionnellement, les initiatives de la Couronne visant à créer des parcs en vue de mettre en oeuvre des programmes de conservation ont entraîné, dans le pire des cas, l'éloignement des peuples autochtones de leurs territoires traditionnels, et, dans le meilleur des cas, la création d'un nombre restreint d'emplois au sein d'un autre gouvernement.

• (1210)

Nous pensons qu'il existe une meilleure approche. Un nouveau modèle proposé par la Première Nation des Dénés Lutsel K'e favorisera la responsabilité des peuples autochtones et leur capacité de travailler en tant que gardiens de leurs territoires traditionnels, en ayant recours à leurs propres savoir et façons de faire. Ils seraient embauchés par le gouvernement de Lutsel K'e et ils travailleraient en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada pour mettre en oeuvre une vision et un plan de gestion conjoints pour Thaidene Néné.

Nous voyons cela comme une étape essentielle vers la réconciliation entre les peuples autochtones et le Canada. Nous considérons Thaidene Néné comme un moyen de conserver et de promouvoir notre savoir et nos façons de faire autochtones, qui sont uniques. La protection du territoire est nécessaire et essentielle pour maintenir nos méthodes traditionnelles. L'aire protégée doit inclure des bassins hydrographiques, des terres importantes sur le plan culturel ainsi que des habitats fauniques et des écosystèmes essentiels.

Il faut souligner que protéger la terre ne signifie pas que l'on doive y exclure les gens. Le peuple déné a toujours partagé ses terres et son mode de vie avec les autres. Nous souhaitons continuer de le faire. Nous avons obtenu l'assurance que nos droits protégés par la Constitution et nos méthodes traditionnelles seront respectés. Nous souhaitons aussi qu'on établisse des dispositions pour permettre aux habitants du Nord de longue date de poursuivre leurs activités de subsistance et de loisirs conformément aux plans de conservation et de gestion du parc, comme on l'a fait récemment au Labrador pour la réserve de parc national Akami-uapishk-Monts Mealy.

C'est dans le contexte de la conservation de Thaidene Néné que nos vastes connaissances culturelles serviront à renseigner les Canadiens au sujet du Nord et à leur faire connaître ce territoire. Notre communauté offrira le contact humain et expliquera le contexte local et l'histoire aux visiteurs. Nous sommes également très bien placés pour intégrer nos connaissances traditionnelles aux connaissances scientifiques à des fins de gestion et de surveillance environnementales et pour transmettre nos vastes connaissances des points de référence aux fins de l'adaptation aux changements climatiques.

Thaidene Néné est très bien placé pour démontrer comment on peut briser le cycle de la pauvreté et de la dépendance qui caractérise de nombreuses collectivités autochtones au Canada. Nous considérons que Thaidene Néné offre une occasion de réconciliation sur le plan économique. Notre peuple aime sa culture et ses terres et cherche des moyens de démontrer leur valeur dans le monde d'aujourd'hui. Mettre en valeur nos histoires et nos lieux particuliers sera intéressant pour les visiteurs de partout dans le monde. Thaidene Néné va au-delà de la conservation. Il nous garantira un avenir économique viable grâce à son centre des services et des opérations.

Pour s'acquitter de ses responsabilités et catalyser une économie de conservation, la Première Nation Lutsel K'e a mis sur pied le fonds de fiducie Thaidene Néné. Les recettes provenant de ce fonds de fiducie grâce aux intérêts et aux investissements seront consacrées à nos responsabilités opérationnelles et à nos responsabilités de gestion, telles qu'énoncées dans l'entente d'établissement, ainsi qu'à l'éducation et à la formation. Le fonds de fiducie contribuera également à soutenir la promotion continue de notre culture autochtone et contribuera à catalyser l'économie de conservation. Le fonds de fiducie Thaidene Néné est fondamental pour l'autodétermination de la Première Nation des Dénés Lutsel K'e et la gouvernance responsable de Thaidene Néné. Notre objectif en ce qui concerne la capitalisation initiale a été fixé à 30 millions de dollars. Nous avons accumulé 15 millions de dollars, et le gouvernement du Canada doit verser une somme équivalente. Nous invitons le gouvernement du Canada à évaluer cette somme de 15 millions de dollars pour le fonds de fiducie Thaidene Néné.

Nous sommes presque rendus au fil d'arrivée. Même si une entente d'établissement provisoire a été rédigée, la Première Nation Lutsel K'e et le gouvernement du Canada doivent finir de déterminer les limites et s'entendre au sujet du fonds de fiducie. Nous espérons pouvoir ensemble mettre la dernière main à ce grand projet durant

l'année qui vient et annoncer conjointement la création du parc Thaidene Néné pour le 150^e anniversaire du Canada en 2017.

Je remercie le Comité de m'avoir donné l'occasion de présenter la vision de Thaidene Néné.

Mahsi cho.

La présidente: Nous vous remercions beaucoup de nous avoir fait part de cette vision.

Valerie, je crois que la parole est maintenant à vous. Merci.

Mme Valerie Courtois: Je remercie le Comité de me donner l'occasion de m'adresser à lui aujourd'hui.

Avant de commencer, j'aimerais reconnaître le territoire algonquin non cédé sur lequel nous nous trouvons et remercier le peuple algonquin d'avoir pris soin de cette terre et de nous permettre d'être ici.

Je m'appelle Valerie et je viens de Mashteuiatsh au Québec, mais j'habite actuellement au Labrador. Je suis directrice de l'Indigenous Leadership Initiative, qui participe à la campagne internationale de conservation de la forêt boréale. Notre rôle est d'aider les nations autochtones à devenir plus fortes afin d'améliorer la gestion de leurs terres. Les nations fortes prennent de solides décisions au sujet de leurs terres, et c'est ce que nous voulons. La campagne internationale de conservation de la forêt boréale vise à faire en sorte que la forêt boréale soit non seulement la mieux conservée, mais également la mieux gérée dans le monde. Au Canada, la forêt boréale constitue un patrimoine important.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler d'une initiative nationale qui s'appelle le réseau des gardiens autochtones. Ce que nous proposons, c'est de créer un réseau national d'Autochtones qui ont pour responsabilité sur le terrain d'assurer la surveillance de leurs propres terres afin de guider la prise de décisions et la gestion liée à ces terres. Nous avons une vision et des aspirations claires pour l'avenir de ces terres, et ce réseau représente une façon d'exprimer cette vision et ces aspirations.

Qui sont ces gardiens? Ils sont essentiellement les yeux et les oreilles des collectivités qui habitent sur les terres. Pendant presque 10 ans, j'ai assumé la direction d'un programme avec la nation innue du Labrador. Notre dicton préféré était celui-ci: « Les gardiens d'aujourd'hui sont les ministres de demain ». Il s'agit de trouver une façon d'appliquer notre mode de gouvernance et de gestion dans un contexte moderne en nous tournant vers l'avenir que nous partagerons avec les gouvernements et d'autres Canadiens.

Cette idée n'est pas nouvelle au Canada. En effet, il existe une trentaine de programmes semblables au pays. Il y a notamment le programme de la nation innue auquel je participe, le programme Ni Hat'ni Dene, associé au projet Thaidene Néné, le programme de gardiens de Gwaii Haanas — j'ai un collègue qui est ici, Miles Richardson, qui connaît très bien ce programme — et le réseau des gardiens de la côte de la Colombie-Britannique, qui est un réseau très bien établi. Ces programmes ont démontré que, lorsqu'il y a des gardiens sur le terrain, la discussion au sujet de l'exploitation des ressources et de la conservation est beaucoup plus riche et plus approfondie.

Nous voulons que tous les peuples autochtones du Canada aient la possibilité de bénéficier de tels programmes. Nous croyons que cela favoriserait une discussion approfondie au sujet de la gestion fondée sur une relation de nation à nation et de notre avenir commun en ce qui a trait aux terres.

Nous nous sommes inspirés d'un programme en Australie. Il s'agit d'un programme qui existe depuis un peu plus de huit ans. Le gouvernement australien a investi plus d'un demi-milliard de dollars dans ce programme, et les résultats sont assez remarquables. Il a permis d'embaucher près de 800 gardiens à temps plein qui gèrent activement les terres en Australie. Je dois avouer que les résultats sont assez exceptionnels.

On a observé une réduction des taux d'incarcération des Autochtones, une diminution de la violence faite aux femmes, une réduction des taux d'obésité et de diabète, tous des indicateurs sociaux pertinents, en plus bien entendu des bons résultats sur le plan de la gestion des terres attribuables à des programmes concernant la gestion des animaux sauvages, la gestion des incendies, la protection des espèces en péril, les parcs, les aires protégées par les Autochtones, etc. Je pourrais en ajouter d'autres.

Nous rencontrons cette semaine divers représentants du Parlement, des ministres et d'autres hauts fonctionnaires, pour discuter de notre vision et travailler avec le gouvernement à cet égard. Nous croyons qu'il pourrait s'agir d'une voie vers la réconciliation. En prenant connaissance des lettres de mandat et des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, nous avons constaté qu'un programme comme celui-là pourrait aider le gouvernement à atteindre certains de ses objectifs en ce qui a trait à la réconciliation avec les peuples autochtones.

• (1220)

En terminant, je vous remercie tous d'avoir pris le temps de m'écouter et j'aimerais reconnaître mes ancêtres de la nation innue qui m'ont enseigné avec respect comment prendre soin de nos terres et comment nous acquitter de nos responsabilités à cet égard.

Je vous remercie.

La présidente: Je tiens à vous remercier moi aussi d'avoir pris le temps de venir comparaître devant nous. Il s'agit d'un aspect très important de nos discussions et nous sommes reconnaissants de votre présence.

Est-ce qu'un autre représentant de votre organisme souhaite prendre la parole?

M. Dave Porter (conseiller principal, Indigenous Leadership Initiative of the International Boreal Conservation Campaign): Madame la présidente, je crois que Valérie a très bien exprimé ce que nous voulions faire savoir au Comité aujourd'hui. Pour que d'autres puissent s'adresser au Comité, je vais laisser la parole au prochain témoin.

La présidente: D'accord, je vous remercie beaucoup.

Monsieur Latourelle.

M. Alan Latourelle (à titre personnel): Madame la présidente, j'aimerais reconnaître le peuple algonquin, qui nous permet de nous réunir ici sur son territoire traditionnel.

C'est un honneur pour moi de transmettre mon point de vue au Comité, qui s'appuie sur plusieurs années d'expérience, à propos d'un sujet qui me passionne grandement, c'est-à-dire les aires fédérales protégées.

Avant de lire mon texte, je tiens à préciser que j'ai préparé mon exposé sans avoir discuté avec les autres témoins présents ici

aujourd'hui, mais, comme vous le constaterez, il y a beaucoup de similitudes en ce qui concerne les principaux points que je vais aborder.

Cela fait près de 20 ans que je travaille dans le domaine des aires protégées sur la scène internationale, et je vais faire part au Comité de ce que nous pouvons faire, en tant que pays, selon moi, pour atteindre de nouveaux sommets en utilisant nos forces, non seulement sur le plan de la conservation, mais aussi en ce qui a trait à l'amélioration de nos relations avec les peuples autochtones du Canada.

Mon exposé portera sur quatre points principaux: premièrement, la nécessité de célébrer et de faire connaître le rôle de leadership que joue le Canada à l'heure actuelle sur la scène internationale sur le plan de la gestion des aires protégées; deuxièmement, la nécessité de convenir d'un point de référence clair concernant nos résultats actuels en matière de conservation afin de respecter l'engagement que nous avons pris à la COP 10; troisièmement, ce que nous devons faire pour élaborer un plan national afin de maintenir notre rôle de chef de file mondial; et quatrièmement, des suggestions quant à ce que nous pouvons faire pour atteindre nos objectifs et des approches novatrices que vous voudrez peut-être envisager.

Premièrement, pour expliquer où nous en sommes en tant que pays sur la scène internationale, je dois dire que les 15 dernières années ont été marquées par la réalisation du programme d'expansion des parcs nationaux le plus important de toute l'histoire du Canada, et cela a été rendu possible grâce à la pleine participation des peuples autochtones, ce qui témoigne du leadership international du Canada. Comme un autre témoin l'a mentionné, Parcs Canada est en train de mettre en oeuvre le plus important programme de restauration écologique de son histoire. Par exemple, le Fonds mondial pour la nature a reconnu des initiatives comme la réintroduction du bison et du putois d'Amérique dans le parc national des Prairies.

En outre, en 2012, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UICN, a publié de nouvelles lignes directrices sur la restauration écologique dans les aires protégées qui s'inspiraient de l'approche canadienne en matière de restauration écologique. Le Canada est également le seul pays dont le Parlement obtient une évaluation complète de l'état de ses parcs nationaux fondée sur des données scientifiques.

Le Canada fait preuve de leadership en mettant en oeuvre des programmes visant à inciter la nouvelle génération à se rapprocher de la nature, pour que les futurs dirigeants acquièrent une solide éthique de conservation. Le Canada a également fait preuve de leadership en appliquant à l'échelle de son réseau de parcs nationaux un processus de consultation et de coopération qui vise à faire en sorte que les peuples autochtones aient voix au chapitre en ce qui concerne la gestion des aires protégées.

Enfin, plusieurs gouvernements provinciaux, collectivités autochtones et organisations comme Conservation de la nature Canada ont pris des engagements courageux et des mesures audacieuses à l'égard des nouvelles aires protégées.

Ce ne sont là que quelques exemples du leadership international de notre pays. C'est un élément important, car, en prévision de l'avenir, nous devons tirer profit de nos forces et du leadership dont le Canada a fait preuve à l'échelle internationale au chapitre de la gestion des aires protégées, et nous devons en être fiers.

Tandis que nous nous préparons à célébrer le 150^e anniversaire de notre pays, nous devons célébrer fièrement la contribution exceptionnelle que nous avons apportée à la conservation de la nature dans le monde, tout en traçant une voie inspirante et audacieuse pour l'avenir.

La première étape, selon moi, consiste à convenir d'un point de référence clair pour nos résultats actuels en matière de conservation afin de pouvoir respecter l'engagement que nous avons pris à la COP 10, comme l'ont souligné d'autres témoins. Comme le précise un rapport de 2014 du programme des Nations unies pour l'environnement, l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité vise un système mondial de conservation qui sera créé non seulement grâce aux aires protégées gérées par les gouvernements, mais aussi à, et je cite, « d'autres mesures de conservation efficaces par zone ». Le rapport précise que l'étendue d'autres zones, leur répartition et la mesure dans laquelle elles viennent compléter le réseau mondial d'aires protégées n'ont pas été définies, alors, tant que cette information ne sera pas disponible, on ne pourra pas déterminer la progression vers l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité.

Ce que cela signifie dans le contexte canadien, c'est que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones doivent convenir d'une définition commune du terme « autres zones », qui devrait être incluse dans notre rapport national et qui devrait être diffusée à grande échelle pour que les organismes privés, les organisations sans but lucratif et les collectivités autochtones puissent avoir suffisamment de temps pour présenter leurs données à des fins d'établissement de rapports. Cela peut sembler sans importance, mais c'est essentiel, à mon avis, pour s'assurer que les Autochtones qui gèrent des terres et d'autres propriétaires fonciers reçoivent la reconnaissance qu'ils méritent dans les prochains rapports du Canada.

• (1225)

Deuxièmement, il faut reconnaître que la grande majorité des nouvelles aires terrestres protégées que nous devons établir pour atteindre nos objectifs sont des terres appartenant à une province ou à un territoire, et qui sont des terres traditionnelles autochtones. Donc, pour que nous puissions atteindre nos objectifs à long terme et nos cibles, nous devons nous assurer que le plan national sera appuyé par un engagement politique concret de la part des propriétaires de ces terres et du gouvernement fédéral. Sans quoi, nous sommes voués à l'échec.

Essentiellement, pour atteindre la cible 11, nous devons bénéficier d'une grande pression politique, tant au niveau fédéral que provincial.

Troisièmement, si le Canada veut maintenir son rôle de chef de file à l'échelle internationale, dont j'ai parlé plus tôt, il ne peut pas se contenter d'atteindre les 10 premières cibles. J'énervé probablement mes anciens collègues qui sont ici aujourd'hui, mais depuis un siècle, le Canada est un premier de classe, si je peux m'exprimer ainsi, au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les aires protégées. Il ne peut pas se contenter d'obtenir la note de passage d'ici 2020 en visant uniquement les cibles de 17 % et 10 %.

Si on compare cela aux Olympiques, le Canada est sur le podium depuis une centaine d'années. Nous voulons demeurer sur le podium pour les 100 prochaines années. Nous avons montré au monde ce qu'il est possible de faire quand un pays prend des mesures fermes pour protéger une importante portion de son territoire pour les générations futures.

Pour ce faire, j'estime que le Canada devrait d'abord viser de 20 à 25 % d'aires terrestres protégées d'ici 2020, et de 12 à 15 % d'aires marines protégées. Je propose par ailleurs, et cela a été mentionné par plusieurs autres témoins avant moi, d'élaborer en 2016 un plan national qui serait appuyé par les ministres de l'ensemble des provinces et territoires. Ce plan comporterait des jalons mesurables clés faisant l'objet de rapports publics annuels, afin de suivre les progrès réalisés, mais surtout de souligner les réussites.

Il est possible d'atteindre la cible de 20 à 25 % si on inclut les terres sous administration autochtone dont ne tiennent pas compte les rapports que j'ai consultés jusqu'à maintenant.

Je recommande également d'inclure au plan les nouvelles aires protégées proposées sous administration gouvernementale. Le plan devrait aussi inclure les projets d'agrandissement privés et sans but lucratif de terres protégées, ainsi que les terres désignées comme ayant une importance culturelle et naturelle pour les collectivités autochtones dans le cadre de leurs plans d'aménagement du territoire, particulièrement dans le Nord canadien.

Pour vous donner un exemple concret, prenons l'entente sur les revendications territoriales conclue avec l'Association des Inuits du Labrador. Une grande étendue du territoire du Labrador est composée de terres administrées par les Inuits. Nous devrions reconnaître le leadership du peuple inuit et en tenir compte dans nos rapports internationaux.

Du financement primordial a été accordé dans le budget fédéral de 2016 afin de soutenir l'expansion du système de zones protégées; cependant, il sera ardu d'atteindre l'objectif que je propose et il faudra pouvoir compter sur un réel effort national pour y arriver. Je suggère humblement que le gouvernement fédéral envisage d'abord de simplifier le processus d'établissement des zones protégées. Je vais vous donner quelques exemples.

La politique fédérale d'évaluation des ressources minérales et énergétiques doit être modifiée de façon à tenir compte des ententes de transfert des responsabilités aux territoires. Je ne sais pas si cela a été fait ou non. J'ai vérifié sur le Web, et la politique s'y trouve toujours. Ce n'est peut-être pas un bon exemple, mais il s'agit d'une approche possible, et les connaissances traditionnelles autochtones pourraient soutenir un tel programme.

En terminant, je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité. Le travail que vous faites est important. Vous allez façonner l'avenir des zones protégées au Canada et nos relations avec les populations autochtones pour les cent prochaines années. En veillant à ce que les paysages terrestres et marins qui définissent notre pays soient protégés pour toujours, vous vous assurez que les générations futures pourront profiter de la diversité naturelle et autochtone dont regorge notre beau pays.

Merci.

• (1230)

La présidente: Merci beaucoup à vous tous.

Le temps est maintenant venu de passer aux questions. Nous allons commencer avec M. Aldag.

M. John Aldag: Je tiens à remercier les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je mentionne au passage, à titre d'information, que j'ai travaillé à Parcs Canada pendant plus de 30 ans.

Je félicite M. Latourelle pour le leadership dont il fait preuve, et nous continuons de voir ce leadership à l'oeuvre. Dans mes rencontres avec les représentants du gouvernement, je constate aussi que Parcs Canada est reconnu pour son leadership dans ses relations avec les collectivités autochtones. Je sais que vous êtes en très grande partie responsable de cela, et je vous en remercie.

Pour Steven, c'est intéressant. J'ai travaillé au parc national Wood Buffalo dans les années 1980. J'ai habité à Fort Smith pendant environ six ans. À l'époque, l'idée d'aménager le parc national Thaidene Néné commençait à germer, et je sais qu'il a fallu 30 ans pour la concrétiser. J'ai passé une partie de ma carrière et de ma vie à suivre l'évolution de nos liens avec cette collectivité. C'est très encourageant pour moi de vous entendre dire que les choses progressent de ce côté. Je félicite la collectivité d'avoir eu cette vision et d'avoir mis autant d'efforts au fil du temps pour arriver à l'aménagement de cet espace. C'est un honneur de vous entendre parler aujourd'hui. Merci pour vos commentaires fort pertinents.

Dans le cadre de mon travail à Parcs Canada, j'ai exploré Gwaii Haanas et j'ai vu le programme des gardiens de Haida Gwaii. J'ai été directeur de la réserve de parc national du Canada Pacific Rim pendant un an, et j'ai vu les excellents programmes qu'on y offrait par l'entremise des gardiens. Je vous félicite pour le travail que vous faites, et j'aimerais que des programmes de ce genre voient le jour à l'échelle du pays dans les différentes zones protégées. Je suis très heureux de pouvoir passer l'après-midi avec vous. Merci.

Sur ce, j'aimerais d'abord poser une question rapidement à Alan, avant de m'adresser à Steven.

Je suis curieux. Vous nous avez donné d'excellentes idées à propos des zones protégées. Une fois qu'on aura réalisé ce que prévoit le plan mis en place dans les années 1970 — et je rêve que nous puissions y arriver d'ici 2020, mais je reconnais qu'il faut du temps et souvent des décennies pour forger des liens avec nos partenaires, notamment les collectivités autochtones —, avez-vous une idée de ce que devrait être la prochaine étape pour le réseau des parcs? Savez-vous vers quoi cela pourrait mener?

M. Alan Latourelle: Comme cela a déjà été dit, je pense que la science de la conservation a beaucoup évolué depuis l'établissement de ce plan. Je conseillerais donc au Comité de poursuivre sa réalisation et de le mener à bon port, et ensuite de voir ce que devrait être la prochaine étape.

C'est pourquoi je recommande l'adoption d'un programme de gestion des terres culturelles autochtones. Je pense qu'il y a de très vastes étendues de terres, probablement plus grandes que le réseau des parcs nationaux, qui sont sous administration autochtone par l'entremise d'accords de revendication territoriale et d'autres mécanismes. Je ne pense pas que ces administrations ont la reconnaissance qu'elles méritent, et je crois qu'elles ont besoin de soutien pour gérer ces terres et veiller à la survie à long terme des cultures. Pour la prochaine étape, je vous dirais de regarder du côté des programmes de gestion des terres culturelles autochtones.

Je pense que le Canada doit aussi se soucier des milieux urbains. Il y a un énorme étalement urbain. Il y a le parc urbain national de la Rouge, et il est nécessaire selon moi d'établir à long terme un réseau de parcs urbains nationaux à l'échelle du Canada.

M. John Aldag: Merci. C'est une bonne entrée en matière pour Steven.

Auriez-vous des pratiques exemplaires à nous transmettre, vous qui êtes passé par ce processus d'établissement de parcs en collaboration avec le gouvernement?

Vous avez abordé rapidement le sujet dans votre exposé, mais je me demandais si vous n'aviez pas des conseils à nous donner sur les processus et les approches qui seraient à privilégier et dont les autres collectivités autochtones pourraient profiter. Y a-t-il des pièges à éviter dans notre travail avec les collectivités — pour revenir à ce que disait M. Latourelle — sur les programmes de gestion des terres culturelles autochtones ou d'autres zones protégées? Qu'est-ce qui fonctionne pour les Thaidene Néné, et qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Que devrions-nous savoir à ce sujet? Tout commentaire sera le bienvenu.

• (1235)

Le chef Steven Nitah: Je peux certainement essayer de répondre à vos questions.

Il a certainement fallu beaucoup de temps pour arriver au parc Thaidene Néné. Le Canada s'est montré intéressé à la fin des années 1960 ou au début des années 1970. Mais à ce moment-là, et ce fut le cas également pour d'autres parcs, comme le parc national Wood Buffalo, les lois du pays n'étaient pas propices aux relations avec les gouvernements autochtones, et ils n'étaient pas enclins à accepter l'aménagement de parcs nationaux, et cela comprend la proposition d'un parc national à la Première Nation Lutsel K'e. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 nous a incités à aller de l'avant et à explorer la possibilité de nouer des liens avec le Canada par l'entremise de Parcs Canada.

Le Canada peut entre autres offrir des ressources aux gouvernements et aux collectivités autochtones pour qu'ils explorent ce qui existe déjà et étudient les pratiques exemplaires en place. Mais je dois aussi souligner le leadership de M. Latourelle dans le dossier du parc Thaidene Néné. Le gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership et assurer aux gouvernements autochtones qu'il est possible de cheminer ensemble.

Le parc Thaidene Néné ressemble beaucoup à Gwaii Haanas. Nous avons bâti Thaidene Néné sur le modèle de Gwaii Haanas, qui offre le modèle de gestion et d'exploitation d'une zone protégée qui se rapproche le plus d'une relation de gouvernement à gouvernement. Il a fallu du temps pour que le Canada accepte cette idée. Je crois que ce qui a surtout ralenti le processus, c'est de convaincre le Canada qu'il était possible de travailler selon un modèle de collaboration de gouvernement à gouvernement. C'est une chose.

L'autre chose, très importante, c'est que nous avons été en mesure d'obtenir nos propres fonds, que nous pouvons donc administrer à notre guise. C'est là que la fiducie entre en jeu. C'est rassurant pour la Première Nation Lutsel K'e de savoir que la fiducie est là avant de s'engager dans une relation de gouvernement à gouvernement avec le Canada. Cela signifie qu'elle dispose de ses propres ressources financières pour assurer les activités et la gestion du parc Thaidene Néné, et qu'elle n'a pas à attendre que le gouvernement du Canada ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lui verse des fonds une fois par année. Lorsque l'État a eu le contrôle des ressources financières, cela s'est traduit au bout du compte par un contrôle de tout.

La présidente: Merci beaucoup. Je suis désolée de vous interrompre, mais il reste évidemment encore bien des questions à poser et beaucoup de renseignements à communiquer.

Monsieur Eglinski.

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Je veux souhaiter la bienvenue aux trois témoins, notamment au représentant de la Première Nation d'Énée Lutsel K'e.

Steven, merci d'être ici.

Je veux aussi remercier les représentants du programme de leadership autochtone. Valerie et Alan, merci.

J'ai des questions pour Steven et Alan. Je vais commencer par Alan. Je vous prierais d'être plutôt bref dans vos réponses, car je crois que j'aurai un peu plus de questions à poser à Steven.

Vous avez parlé très positivement de ce que le Canada a fait au cours des dernières années, soit l'expansion du réseau, les différents programmes et l'agrandissement de nos parcs nationaux. Ma circonscription de Yellowhead comprend l'ensemble du parc national Jasper, et la moitié du parc national Banff. Nous avons aussi le parc sauvage Willmore, et je connais très bien la région Muskwa-Kechika dans le nord de la Colombie-Britannique, car j'y ai passé bien du temps.

J'ai remarqué, en consultant le prospectus de la Société pour la nature et les parcs du Canada et en écoutant vos commentaires, qu'il semblait y avoir un large fossé entre les mentalités. Je crois avoir compris de vos commentaires que nous devons nous montrer progressistes à l'égard de nos parcs nationaux, tout en veillant à assurer leur protection. J'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet.

M. Alan Latourelle: Je crois qu'il faut revenir à la disposition sur l'usage des parcs nationaux. Ils sont voués à la population du Canada, pour qu'elle puisse en profiter et enrichir ses connaissances, mais de façon à les garder intacts. Je pense qu'au gouvernement du Canada, c'est la responsabilité du ministre.

Je reviens au rapport du commissaire sur l'intégrité culturelle, qui confirme que Parcs Canada — encore là, il ne s'agit pas d'information privilégiée, puisque le tout est public — se conformait à notre obligation en vertu de la loi. Les activités récréatives ont toujours fait l'objet de débats, et cela ne changera pas. Dans 50 ans, ce sera encore la même histoire. Le commissaire s'est penché sur la question et a confirmé que les activités récréatives se voulaient très respectueuses de l'intégrité culturelle, et que c'était la priorité première de l'agence. Je vous invite donc à consulter le rapport du commissaire et la section portant sur ce sujet.

Je crois qu'au Canada il y a plusieurs parcs où il n'y a eu aucun développement commercial, et c'est plus de la grande majorité des parcs. Beaucoup de possibilités s'offrent aux Canadiens. Prenons le Nord canadien, par exemple. Les Canadiens ont l'occasion unique de s'imprégner de la culture inuite, alors il n'est pas seulement question de nature, mais aussi de culture autochtone. Je pense que le Canada devrait continuer dans cette voie.

• (1240)

M. Jim Eglinski: Steven, merci pour la réserve Thaidene Néné. J'ai assisté à l'ouverture officielle, et nous nous sommes rencontrés l'an dernier lorsque vous êtes venus témoigner devant le Comité. C'est une région fabuleuse, et je veux vous remercier pour ce que vous faites.

Comme M. Latourelle l'a mentionné, je pense que c'est l'avenir du Canada de confier la gestion de ces aires protégées aux peuples autochtones.

Pour en avoir parlé avec vous l'an dernier, je sais que vous y avez passé la plus grande partie de votre vie. Avec le programme d'Aichi, dans le cadre duquel le Canada doit atteindre la cible de 17 % de son territoire en parcs, nous allons essentiellement devoir doubler la superficie actuelle. Ce n'est pas énorme, mais nous allons devoir évaluer les répercussions que cela aura sur les collectivités autochtones. Je veux que nos membres puissent chasser, pêcher et

trapper dans des secteurs qui seront peut-être visés par les efforts de conservation.

J'aimerais savoir quelle utilisation votre peuple pourrait en faire. Il se peut que des Blancs aillent trapper dans certains endroits qui feront peut-être partie des réserves. Pensez-vous que nous pouvons établir des aires de conservation tout en permettant aux gens, surtout les peuples autochtones, de les utiliser?

Le chef Steven Nitah: Les peuples autochtones du Canada ont des droits en vertu de l'article 35. En 1982, il n'y avait rien dans cette case. Elle s'est remplie assez rapidement par la suite. Les choses ont été définies. Demander aux peuples autochtones de céder leurs droits au profit de la conservation n'est probablement pas la meilleure approche à adopter, selon moi. Cela ne veut pas dire que les peuples autochtones sont contre la conservation. Nous sommes des adeptes de la conservation depuis des lunes, mais je ne crois pas que Parcs Canada soit en position de faire une telle demande.

Aux Territoires du Nord-Ouest, nous croyons que les gouvernements des Premières Nations que je représente vont devoir travailler avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et ils décideront ensemble des politiques sur la conservation et des endroits visés. Si cela doit toucher le parc Thaidene Néné, nous allons devoir respecter la décision de nos dirigeants politiques.

C'est ainsi que j'aborderais la question.

M. Jim Eglinski: Je vais insister davantage. Je crois que nous devons permettre aux gens de continuer à utiliser la terre, particulièrement les peuples autochtones. J'essayais en fait de savoir si vous pensez que nous devrions inclure cela quelque part, de façon à ce que votre peuple conserve le droit d'utiliser la terre même si elle appartient à une aire protégée.

Le chef Steven Nitah: Je peux vous garantir que vous n'obtiendrez l'appui d'aucun gouvernement autochtone si vous voulez créer des aires de conservation en les empêchant d'utiliser le territoire. Pour ce qui est du parc Thaidene Néné, c'est incorporé directement à l'accord. Lors de nos discussions avec le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous avons défendu les intérêts des habitants du Nord non autochtones qui utilisent cette région, de façon à ce qu'ils puissent continuer à le faire, tant que ce sera une option viable pour eux.

La présidente: Le temps est écoulé. Excellentes questions.

Très bien, les prochains intervenants vont partager leur temps. Ce sera donc trois minutes pour M. Amos et trois minutes pour M. Fisher.

M. William Amos: Merci à tous les témoins. C'est un véritable privilège d'avoir l'occasion de vous parler. J'aimerais également souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel des Algonquins. C'est pour moi un honneur de les représenter à la Chambre des communes.

J'aimerais d'abord féliciter M. Nitah et sa communauté près de Thaidene Néné du leadership inspirant dont ils font preuve. Je sais que c'est un projet qui à l'époque faisait pétiller les yeux des fonctionnaires fédéraux, mais ce n'est qu'à partir du moment où la nation des Dénés de Lutsel K'e a fait preuve d'un véritable leadership communautaire que nous avons vu de réels progrès. C'est parce que, au bout du compte, il faut que ce soit les Autochtones qui s'en chargent, qui déterminent que c'est ce qu'ils veulent pour leurs propres raisons — et je pense que vous avez raison: la cogestion a énormément d'importance.

J'aimerais aussi rapidement vous remercier de m'avoir laissé séjourner sur votre territoire. C'est parce que j'ai passé neuf jours à faire du canot accompagné seulement de ma femme qu'elle m'a donné son aval pour représenter Pontiac et aller de l'avant avec le projet politique. C'est donc un aspect très important de ma vie que je dois à votre communauté.

J'aimerais également mentionner que je souhaite vraiment que la nation algonquine dans l'ouest du Québec puisse s'inspirer de la nation des Dénés de Lutsel K'e, et j'espère pouvoir miser là-dessus avec vous à l'avenir.

L'idée de travailler ensemble à une réconciliation qui repose sur la conservation, la préservation de la culture et le développement économique grâce à une gestion de certaines régions protégées est une idée fabuleuse. J'espère vraiment que nous pourrions faire fond sur cette approche.

Nous avons discuté plus tôt avec nos témoins de l'idée de créer un organisme de conservation national qui réunirait des groupes fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones pour donner des conseils sur une approche pancanadienne.

• (1245)

La présidente: Il vous reste moins d'une minute, Will.

M. William Amos: Comment pouvons-nous y parvenir? J'invite Mme Courtois et Steven Nitah à dire ce qu'ils en pensent.

Le chef Steven Nitah: J'espère voir plus de Canadiens visiter Thaidene Néné et prendre des décisions qui changeront leur vie alors qu'ils se trouvent sur notre beau territoire.

Je pense qu'il est possible dans ce pays de mettre sur pied un organisme grâce auquel nous pourrions discuter des pratiques exemplaires et aller de l'avant ensemble. Tout récemment, il y a deux ou trois semaines, j'étais à Banff et à Canmore, où se tenait un sommet pour discuter des parcs nationaux. Le sommet sur les parcs était un rassemblement de représentants invités du milieu de la conservation des aires protégées provinciales, territoriales ou fédérales. Le dialogue a commencé là, et je pense qu'il se poursuivra à une conférence prévue au mois d'avril de l'an prochain. Grâce à un tel dialogue, un organisme comme celui que vous envisagez peut être créé pour aider à orienter le Canada et tous les Canadiens, y compris les gouvernements autochtones, vers l'atteinte de la cible de 25 %, si c'est l'objectif.

Merci.

La présidente: Je suis désolée de devoir vous interrompre. Il n'y a tout simplement pas assez de temps pour en discuter.

Monsieur Fisher, vous avez la parole.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente, et je remercie les personnes présentes. Nous avons très peu de temps aujourd'hui, et c'est vraiment dommage. Il y a énormément de choses que j'aimerais vous demander, mais je vais utiliser le très peu de temps à ma disposition pour poser à M. Latourelle une question que j'ai voulu poser aux témoins précédents.

J'aimerais en savoir plus sur la valeur des terres que nous cherchons à protéger. Je comprends que nous ayons des cibles et des objectifs et que nous voulions atteindre certains pourcentages, mais comment pouvons-nous être certains que nous protégeons les bonnes terres, les terres les plus diversifiées, les meilleures, plutôt que de juste dire: « Wow, nous avons atteint 17 %; génial! »? Quels sont les mécanismes en place?

Je suis désolé; ce n'est pas la meilleure question à vous poser. Comme je l'ai dit, je voulais la poser ce matin, mais quelle garantie avons-nous? Quels critères utilisons-nous pour être certains que les aires protégées sont les terres les plus diversifiées, celles qui ont la plus grande valeur?

Merci, madame la présidente; ce sera tout pour moi.

M. Alan Latourelle: Madame la présidente, je dirais que nous sommes chanceux au Canada pour deux raisons. D'abord, quand on regarde le Plan de réseau des parcs nationaux, on constate que c'est un plan et une approche qui s'appuient sur des données scientifiques pour trouver des aires candidates. À titre d'exemple, l'intégrité écologique est un des éléments clés pour déterminer quelles sont les terres qui pourraient devenir des parcs nationaux dans le cadre de la politique nationale.

Je dirais que ce qui est également important est que, dans le cadre du processus d'entente sur la revendication territoriale ou du processus de négociation des revendications territoriales, les peuples autochtones puissent indiquer quelles sont pour eux les terres importantes sur le plan culturel. Il arrive souvent que la grande majorité de ces terres soient également des terres essentielles aux fins de la conversation.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un programme des terres culturelles autochtones, car je pense qu'en utilisant au Canada les deux éléments clés en tant que piliers, et en recourant également à des fiducies foncières — par exemple Conservation de la nature Canada, qui met aussi l'accent sur certaines aires essentielles —, nous allons atteindre non seulement la cible quantitative, mais aussi la cible relative à la valeur des terres, ce qui est nécessaire pour réaliser notre objectif de conservation. Ce ne sera jamais parfait, mais je pense que la prochaine étape est de déterminer comment établir un lien entre les aires retenues. Comment pouvons-nous faire en sorte que ce lien existe, en créant un réseau, pour éviter de n'avoir que des aires protégées isolées?

• (1250)

La présidente: Monsieur Shields.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Je vous suis reconnaissant d'être tous ici ce matin et d'avoir l'occasion de vous écouter. C'est très bien. Je vous remercie des renseignements fournis.

Monsieur Latourelle, je pense que vous avez beaucoup d'expérience, et je vais donc vous poser deux ou trois questions.

Nous avons beaucoup parlé ce matin d'éléments isolés, de terres et de programmes distincts. Je pense qu'une partie des difficultés que nous avons eues sont attribuables à ces éléments isolés et aux intérêts particuliers de tout le monde, et peut-être au manque d'intérêt commun.

Auriez-vous l'obligeance de parler des éléments isolés et de la façon dont vous régleriez ce problème?

M. Alan Latourelle: Je dirais que la clé de notre succès à long terme comporte deux volets. Premièrement, je crois que le leadership politique à l'échelle territoriale, provinciale et nationale est essentiel pour s'entendre sur une vision commune. À défaut de quoi, peu importe le montant investi dans des aires protégées, l'objectif ne sera pas atteint étant donné que les terres appartiennent aux provinces.

Deuxièmement, comme je l'ai mentionné à maintes reprises, je pense que notre succès repose sur l'engagement et la participation d'entrée de jeu des dirigeants autochtones.

M. Martin Shields: Vous avez également parlé des régions urbaines, ce qui m'amène à un autre point. Vous êtes la seule personne à avoir mentionné aujourd'hui les municipalités. Les municipalités ont un rôle énorme à jouer en tant qu'ordre de gouvernement, mais personne ne veut le reconnaître aujourd'hui.

M. Alan Latourelle: D'autres témoins ont parlé des critères que nous devrions définir pour déterminer ce que sont les terres protégées, et je pense que certains sont importants à l'échelle municipale.

Nous voulons nous assurer qu'ils sont suffisamment rigoureux pour ne pas nuire à la crédibilité et à la qualité de la conservation. Cela dit, si l'on tient compte du 10 % dont beaucoup de gens parlent — et je le dis à titre personnel —, je ne vois pas de terres protégées des Inuits du Labrador, par exemple. Je ne vois pas beaucoup de terres de Conservation de la nature Canada, de terres faisant l'objet d'une fiducie foncière.

Ce que je dis, c'est que nous devons prendre du recul, examiner la situation et souligner le travail exceptionnel que nous faisons à l'échelle internationale, mais il faut éviter de nuire à notre programme. Nous devrions encore avoir les deux programmes à l'avenir.

M. Martin Shields: Je vous remercie de ces explications.

Valerie, je sais que vous faites du réseautage. Vous avez parlé d'un réseau de mocassins, une sorte de « téléphone arabe », qu'utilisaient les gens de ma génération. Pouvez-vous décrire à quoi cela ressemblerait? Je comprends de quoi vous parlez, mais, si vous deviez l'expliquer à quelqu'un, pouvez-vous me dire dans vos mots à quoi cela ressemblerait?

Mme Valerie Courtois: Tout à fait, et, si vous me le permettez, je vais demander à mon collègue, Miles Richardson, qui a administré le programme des gardiens haïdas, de se joindre à moi pour décrire à quoi cela pourrait ressembler.

J'ai administré le programme pour la nation innue, qui avait des gardiens à Voisey's Bay, qui est une grande mine de nickel dans le nord du Labrador. Ils ont veillé à ce que le projet rende possible non seulement une gestion raisonnable des terres, mais aussi ce qui avait été établi dans les ententes sur les répercussions et les plans de protection de l'environnement qui ont été négociées avec la nation innue.

La nation innue a des programmes en foresterie, en hydroélectricité et en développement des réseaux routiers. La gamme complète de programmes gérés par la nation innue au moyen des gardiens lui a permis d'avoir une compréhension plus approfondie et plus riche de ce qui l'attendait et de la façon dont elle devait participer et faire preuve de leadership pour que les projets soient réalisés d'une façon qui profite non seulement aux promoteurs, mais aussi aux Innus.

Je vais laisser Miles finir la réponse.

La présidente: Oui, je pense qu'un dernier témoin se joindra à nous, et il nous reste une minute pour écouter ce que vous avez à dire. Je suis désolée de ne plus avoir de temps. J'essaie vraiment de donner à tout le monde l'occasion de poser ses questions. Je vous invite donc à profiter du peu de temps que nous avons à notre disposition pour nous faire part de vos observations.

•(1255)

M. Miles Richardson (conseiller principal, Indigenous Leadership Initiative of the International Boreal Conservation Campaign): Je m'appelle Miles Richardson. J'ai signé l'Entente sur Gwaii Haanas, à laquelle vous avez fait allusion, en tant que président du jour de la nation haïda.

Le Programme des gardiens de Haïda Gwaii, grâce auquel nous avions des gens sur le terrain, était essentiel à l'entente. Vous essayez maintenant d'amorcer une initiative conjointe, de nation à nation, à laquelle prennent part le Canada et les Premières Nations concernées d'un bout à l'autre du pays en s'appuyant sur une vision commune de la conservation et une intendance responsable, de même qu'un engagement commun à célébrer les caractéristiques naturelles et culturelles de chaque région.

À mon époque, la nation haïda a procédé de manière unilatérale. Nous avons compris que, pour survivre, nous devons assumer notre responsabilité en tant que nation, c'est-à-dire notre rôle sur Terre, et nous avons donc demandé que des gens se portent volontaires. Nous leur avons demandé de se rendre sur place, de comprendre et d'expliquer aux visiteurs nos politiques relatives à nos terres en tant que nation. Ces démarches ont été bien accueillies par les visiteurs, mais pas par les gouvernements, qui avaient des points de vue différents. Ils voulaient faire de l'exploitation forestière dans la région. Ils voulaient toutes sortes de choses contraires à nos politiques.

Nous avons établi une relation de nation à nation. Il en est fait mention dans l'Entente sur Gwaii Haanas, mais nous ne nous entendons pas sur la souveraineté, la propriété et le champ de compétence. J'espère que ce programme nous permettrait de nous entendre entre nations et d'admettre que nous sommes tous là pour rester et pour comprendre comment nous pouvons coexister et repenser ces aires protégées. C'est l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui.

Nous y sommes parvenus sous un autre angle il y a 22 ans, et nous avons érigé un mât à Gwaii Haanas il y a deux ans pour célébrer. Le miracle, c'est que cette relation de nation à nation entre Haïda et le Canada a déjà existé, mais c'était le fruit d'un dur labeur. Nous pouvons y arriver en fixant un nouveau cadre de respect mutuel, et espérons que nous n'aurons pas à attendre qu'Elizabeth May soit première ministre. Je pense que nous pouvons nouer maintenant une relation de nation à nation pourvu que nous soyons résolus à le faire.

La présidente: Je peux vous assurer que nous sommes résolus au sein du gouvernement. Merci beaucoup de ces explications.

M. Stetski sera le dernier à poser des questions.

M. Wayne Stetski: Ma question sera pour Alan, mais je voulais d'abord prendre une minute pour saluer Miles Richardson et le programme des gardiens à Gwaii Haanas. C'est vraiment un modèle à suivre, car il a aidé à préserver la condition de Haïda Gwaii.

Je veux également remercier les Premières Nations qui ont des mocassins — c'est-à-dire des volontaires — sur le terrain et sur les eaux associées à la forêt pluviale Great Bear. Essentiellement, je sais que s'ils n'étaient pas là, cette formidable région ne serait également pas protégée. Merci de l'intérêt que vous manifestez.

Alan, lorsque vous étiez directeur général de Parcs Canada, de 2002 à 2015, on vous a donné la tâche peu enviable de réduire le financement destiné aux parcs nationaux. J'ai été pendant de nombreuses années gestionnaire de BC Parks. Je sais à quel point cela a dû être pénible.

Voici ma question: quelles devraient être les priorités de Parcs Canada en vue de rétablir ou d'améliorer le financement?

M. Alan Latourelle: Pour être juste envers le gouvernement, je pense qu'il convient pour moi de bien expliquer la situation de Parcs Canada.

Ce que je dirai — c'est du domaine public —, c'est que, quand j'ai commencé en 2002, le budget de Parcs Canada était de 395 millions de dollars. Dans le budget que vous avez examiné dernièrement, il est de 1,1 milliard de dollars. Cela vous donne une idée de la façon dont le budget de Parcs Canada a évolué au fil du temps.

Peu importe qui forme le gouvernement, les priorités devraient toujours avoir pour but d'assurer clairement un solide leadership international en matière de conservation, de rapprocher les gens de la nature, de faire découvrir aux Canadiens leurs trésors nationaux et aussi de veiller à ce que les Autochtones se fassent entendre au sujet des aires protégées au Canada.

Ce sont des éléments fondamentaux qui se rapportent à l'identité de notre pays et la raison pour laquelle nous sommes des chefs de file à l'échelle internationale. C'est parce que nous faisons ces trois choses.

M. Wayne Stetski: Steven, je sais que vous avez abordé la question plus tôt, mais, en quelques mots, quelles sont à votre avis les clés du bon fonctionnement de cette nouvelle relation?

Le chef Steven Nitah: Je pense que nous devons revenir aux premiers jours de contact. On s'est rendu compte à l'époque que nous devons travailler ensemble pour survivre, et je pense que nous devons encore le faire à l'avenir dans le cadre d'une relation de nation à nation qui repose sur les traités, qu'il s'agisse des traités numérotés — les traités historiques — ou des traités en vigueur qui ont été négociés.

Au pays, chaque Canadien a son traité, qu'il soit autochtone ou non. Si vous vivez en terres algonquines, il y a un traité avec les Algonquins. Vous devez donc, en tant que Canadien, respecter et soutenir ce traité, pour que le gouvernement respecte l'ensemble des traités.

À l'avenir, si nous respectons ces traités et n'essayons pas de nous dominer l'un l'autre, je pense que nous pourrions travailler ensemble et créer une nation qui fera l'envie du monde entier.

●(1300)

La présidente: Bien, nous n'avons plus de temps. C'est regrettable, car cette conversation est très fructueuse et très importante. J'apprécie vraiment le temps que vous nous avez donné aujourd'hui.

S'il y a autre chose dont vous auriez aimé nous faire part, vous pouvez alors...

M. Dave Porter: Nous devons avoir une sérieuse discussion avec Parcs Canada au sujet de la zone 7. J'ai contribué à l'élaboration de l'entente concernant Muskwa-Kechika. C'était une initiative provinciale. Nous avons une loi qui exigeait entre autres que le gouvernement de la Colombie-Britannique dépense 3 millions de dollars par année, mais comme c'était une loi provinciale, elle a été abolie unilatéralement. Nous avons besoin d'une protection fédérale pour les parcs de cette région.

La présidente: Je vois. Je vous indique que je n'ai pas le pouvoir de prolonger la séance, et c'est ce que nous avons fait. Je veux que vous mettiez...

M. Dave Porter: Alors, réinvitez-nous.

La présidente: C'est de bonne guerre. Veuillez nous en faire part par écrit, car nous voulons tenir compte de ce que vous avez à nous dire. Je suis vraiment désolée de devoir vous interrompre. C'est seulement parce que nous n'avons plus de temps.

Je vous remercie tous de votre participation. Nous déterminerons plus tard au cours de notre étude si nous voulons prévoir plus de temps pour être en mesure de vous accueillir de nouveau. Nous apprécions vraiment ce que vous avez dit aujourd'hui.

Les membres du Comité ont-ils autre chose à ajouter à ce stade-ci? Je sais que nous avons dépassé le temps alloué, et je ne pense pas que nous puissions en faire plus aujourd'hui.

Merci beaucoup. Nous nous reverrons tous mardi prochain.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>